

TELUS CORPORATION
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(NON AUDITÉ)

30 SEPTEMBRE 2017

Comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global

(non audité)

Périodes closes les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2017	2016	2017	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Services		3 174 \$	3 045 \$	9 292 \$	8 921 \$
Équipement		181	180	507	516
Produits tirés de contrats conclus avec des clients		3 355	3 225	9 799	9 437
Autres produits d'exploitation	6	11	13	38	57
		3 366	3 238	9 837	9 494
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achat de biens et services		1 531	1 426	4 277	4 057
Charge au titre des avantages du personnel	7	639	681	1 909	1 977
Amortissement des immobilisations corporelles	17	410	388	1 203	1 158
Amortissement des immobilisations incorporelles	18	137	127	402	356
		2 717	2 622	7 791	7 548
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION					
Coûts de financement	8	149	129	429	386
BÉNÉFICE AVANT IMPÔT					
Impôt sur le résultat	9	130	132	420	411
BÉNÉFICE NET					
		370	355	1 197	1 149
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL					
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat					
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie		12	(4)	22	(13)
Écart de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger		(5)	2	(2)	4
Variation de la juste valeur latente des actifs financiers disponibles à la vente		(2)	2	(2)	(1)
		5	—	18	(10)
Élément qui ne sera jamais ultérieurement reclassé en résultat					
Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel		(22)	150	64	167
		(17)	150	82	157
BÉNÉFICE GLOBAL					
		353 \$	505 \$	1 279 \$	1 306 \$
BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE :					
Aux actions ordinaires		367 \$	348 \$	1 179 \$	1 142 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle		3	7	18	7
		370 \$	355 \$	1 197 \$	1 149 \$
BÉNÉFICE GLOBAL ATTRIBUABLE :					
Aux actions ordinaires		351 \$	501 \$	1 260 \$	1 298 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle		2	4	19	8
		353 \$	505 \$	1 279 \$	1 306 \$
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE					
	11				
De base		0,62 \$	0,59 \$	1,99 \$	1,93 \$
Dilué		0,62 \$	0,59 \$	1,99 \$	1,93 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION					
De base		594	592	592	593
Dilué		594	592	593	593

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière (non audité)

(en millions)	Note	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et placements temporaires, montant net		488 \$	432 \$
Débiteurs	16	1 539	1 471
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir		54	9
Stocks	1 b)	356	318
Charges payées d'avance		359	233
Actifs dérivés courants	4 d)	5	11
		2 801	2 474
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles, montant net	17	11 184	10 464
Immobilisations incorporelles, montant net	18	10 651	10 364
Goodwill, montant net	18	4 215	3 787
Autres actifs à long terme	20	715	640
		26 765	25 255
		29 566 \$	27 729 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Emprunts à court terme	22	100 \$	100 \$
Créditeurs et charges à payer	23	2 447	2 330
Impôt sur le résultat et autres impôts à payer		43	37
Dividendes à payer	12	292	284
Facturation par anticipation et dépôts de clients	24	769	737
Provisions	25	66	124
Tranche à court terme de la dette à long terme	26	1 357	1 327
Passifs dérivés courants	4 d)	30	12
		5 104	4 951
Passifs non courants			
Provisions	25	473	395
Dette à long terme	26	12 261	11 604
Autres passifs à long terme	27	827	736
Impôt sur le résultat différé		2 404	2 107
		15 965	14 842
Passif		21 069	19 793
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	28	8 458	7 917
Participations ne donnant pas le contrôle		39	19
		8 497	7 936
		29 566 \$	27 729 \$

Passifs éventuels

29

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres

(non audité)

Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires									
Capital d'apport									
(en millions)	Note	Actions ordinaires (note 28)		Surplus d'apport	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	
		Nombre d'actions	Capital social					Total	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2016		594	5 050	\$ 135	\$ 2 428	\$ 59	\$ 7 672	\$ —	\$ 7 672
Bénéfice net		—	—	—	1 142	—	1 142	7	1 149
Autres éléments du résultat global	10	—	—	—	167	(11)	156	1	157
Dividendes	12	—	—	—	(807)	—	(807)	—	(807)
Option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	13 d)	—	2	(2)	—	—	—	—	—
Actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités		(3)	(29)	—	(101)	—	(130)	—	(130)
Passif au titre de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités visant des actions ordinaires		—	14	—	46	—	60	—	60
Reprise du passif d'ouverture		—	(9)	—	(39)	—	(48)	—	(48)
Comptabilisation du passif de clôture		—	—	236	—	—	236	4	240
Variation des participations dans une filiale		—	—	—	—	—	—	—	—
Solde au 30 septembre 2016		591	5 028	\$ 369	\$ 2 836	\$ 48	\$ 8 281	\$ 12	\$ 8 293
Solde au 1 ^{er} janvier 2017		590	5 029	\$ 372	\$ 2 474	\$ 42	\$ 7 917	\$ 19	\$ 7 936
Bénéfice net		—	—	—	1 179	—	1 179	18	1 197
Autres éléments du résultat global	10	—	—	—	64	17	81	1	82
Dividendes	12	—	—	—	(868)	—	(868)	—	(868)
Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie	12 b), 13 c)	1	48	—	—	—	48	—	48
Option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	13 d)	1	1	(1)	—	—	—	—	—
Émission d'actions dans le cadre de regroupements d'entreprises	18 b)	2	100	—	—	—	100	—	100
Variation des participations dans une filiale	31 b)	—	—	(2)	—	—	(2)	1	(1)
Autres		—	3	—	—	—	3	—	3
Solde au 30 septembre 2017		594	5 181	\$ 369	\$ 2 849	\$ 59	\$ 8 458	\$ 39	\$ 8 497

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie (non audité)

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2017	2016	2017	2016
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Bénéfice net		370 \$	355 \$	1 197 \$	1 149 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des entrées liées aux activités d'exploitation :					
Amortissement des immobilisations corporelles et amortissement des immobilisations incorporelles		547	515	1 605	1 514
Impôt sur le résultat différé	9	57	47	243	48
Charge de rémunération fondée sur des actions, montant net	13 a)	22	27	61	65
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	14 a)	20	23	61	67
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel		(17)	(14)	(52)	(53)
Autres		10	8	15	(5)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	31 a)	124	71	(162)	(298)
Entrées liées aux activités d'exploitation		1 133	1 032	2 968	2 487
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	31 a)	(794)	(711)	(2 344)	(1 971)
Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre		—	—	—	(145)
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net	18 b)	(82)	(14)	(560)	(16)
Avances aux coentreprises immobilières	21 c)	(6)	(5)	(19)	(28)
Sommes reçues des coentreprises immobilières	21 c)	14	50	18	91
Produit de la cession		6	3	12	3
Autres		(4)	(3)	(16)	(9)
Sorties liées aux activités d'investissement		(866)	(680)	(2 909)	(2 075)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	31 b) 12 a)	(269)	(274)	(813)	(798)
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation		—	(19)	—	(140)
Émission et remboursements d'emprunts à court terme		—	(3)	—	—
Émission de titres de créance à long terme	26	1 267	1 336	5 328	4 623
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme	26	(1 149)	(1 403)	(4 509)	(4 186)
Émission d'actions par une filiale aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		—	(1)	—	291
Autres		1	(6)	(9)	(15)
Sorties liées aux activités de financement		(150)	(370)	(3)	(225)
SITUATION DE TRÉSORERIE					
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net		117	(18)	56	187
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début		371	428	432	223
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin		488 \$	410 \$	488 \$	410 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION					
Intérêts versés		(146) \$	(132) \$	(413) \$	(387) \$
Intérêts reçus		1 \$	— \$	2 \$	1 \$
Impôt sur le résultat payé, montant net		(20) \$	(148) \$	(199) \$	(571) \$

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

30 SEPTEMBRE 2017

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications du Canada; elle offre un vaste éventail de services et de produits de télécommunications, qui incluent des services mobiles et filaires de transmission de la voix et de données. Les services de transmission de données comprennent les services de protocole Internet, de télévision, d'hébergement, de technologie de l'information gérée et les services fondés sur l'infonuagique, des solutions en matière de soins de santé et l'impartition des processus d'affaires.

TELUS Corporation a été constituée en société par actions en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. et l'ancienne société située en Alberta, TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM Inc. et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT et BC TELECOM Inc. a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, TELUS Corporation est devenue assujettie à la Business Corporations Act (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la Company Act (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 510 West Georgia Street, Floor 7, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 0M3.

Les expressions « TELUS », « nous », « notre », « nos », « nôtre » et « nous-mêmes » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

1 états financiers consolidés intermédiaires résumés

a) Mode de présentation

Les notes annexes figurant dans nos états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent uniquement les événements et les transactions d'importance et non toutes les informations normalement

présentées dans nos états financiers audités annuels. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires sont dits résumés. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus parallèlement à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont exprimés en dollars canadiens et sont préparés selon les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, à l'exception de ce qui est décrit à la *note 2*. Les principes comptables généralement reconnus que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS de l'IASB ») et les principes comptables généralement reconnus du Canada. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, et reflètent tous les ajustements (de nature récurrente habituelle) qui sont, à notre avis, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Notes annexes	Page
Application générale	
1. États financiers consolidés intermédiaires résumés	6
2. Faits nouveaux concernant les méthodes comptables	7
3. Politiques financières liées à la structure du capital	10
4. Instruments financiers	12
Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés	
5. Information sectorielle	17
6. Autres produits d'exploitation	19
7. Charge au titre des avantages du personnel	20
8. Coûts de financement	20
9. Impôt sur le résultat	20
10. Autres éléments du résultat global	21
11. Montants par action	22
12. Dividendes par action	22
13. Rémunération fondée sur des actions	23
14. Avantages du personnel futurs	27
15. Coûts de restructuration et autres coûts	28
Éléments portant sur la situation financière consolidée	
16. Débiteurs	28
17. Immobilisations corporelles	29
18. Immobilisations incorporelles et goodwill	30
19. Contrats de location	34
20. Autres actifs à long terme	34
21. Coentreprises immobilières	34
22. Emprunts à court terme	37
23. Crédoeurs et charges à payer	38
24. Facturation par anticipation et dépôts de clients	38
25. Provisions	38
26. Dette à long terme	39
27. Autres passifs à long terme	42
28. Capital social attribuable aux actions ordinaires	42
29. Passifs éventuels	43
Autres	
30. Transactions entre parties liées	46
31. Informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie	48

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 ont été autorisés par notre conseil d'administration pour publication le 9 novembre 2017.

b) Stocks

Nos stocks se composent essentiellement d'appareils mobiles, de pièces et d'accessoires (d'un montant total de 297 millions de dollars [31 décembre 2016 – montant total de 266 millions de dollars]), de même que d'équipement de communications détenu en vue de leur revente. Le coût des biens vendus pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 totalisait 508 millions de dollars (2016 – 471 millions de dollars) et 1 360 millions de dollars (2016 – 1 277 millions de dollars), respectivement.

2 faits nouveaux concernant les méthodes comptables

a) Première application des normes, interprétations et modifications des normes et interprétations au cours de la période de présentation de l'information financière

Des modifications apportées aux normes découlant des améliorations annuelles des IFRS pour le Cycle 2014-2016 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 (pour IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*) et du 1^{er} janvier 2018 (pour le reste des modifications), et cette application n'a eu aucune incidence sur notre performance financière ni sur les informations fournies.

b) Normes, interprétations et modifications des normes non encore entrées en vigueur et non encore appliquées

- IFRS 9, *Instruments financiers*, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La nouvelle norme comprend un modèle de classement et d'évaluation des instruments financiers, un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues et une approche remaniée de la comptabilité de couverture. Selon les faits et circonstances actuels, nous ne nous attendons pas à ce que l'application de cette norme ait des répercussions significatives sur notre performance financière ni sur les informations à fournir et prévoyons appliquer la norme aux périodes précédentes de manière rétrospective.
- IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, date qui reflète le report de un an approuvé par l'International Accounting Standards Board le 22 juillet 2015. L'International Accounting Standards Board et le Financial Accounting Standards Board des États-Unis ont collaboré à ce projet conjoint ayant pour objectif de clarifier les principes relatifs à la comptabilisation des produits. La nouvelle norme a été publiée en mai 2014 et remplace les normes et interprétations existantes, y compris IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. En avril 2016, l'International Accounting Standards Board a publié des éclaircissements relatifs à IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, afin de clarifier l'application de certains des aspects plus complexes de la norme. Nous appliquerons la norme aux périodes précédentes de manière rétrospective, sous réserve des mesures de simplification permises et choisies.

L'incidence de la nouvelle norme et le caractère significatif de cette incidence seront différents pour chaque secteur et chaque entité. L'application de la norme aura une incidence significative pour la société, tout comme pour de nombreuses autres entreprises de télécommunications, principalement en ce qui a trait au moment auquel les produits doivent être comptabilisés, au classement des produits, à la comptabilisation à l'actif des coûts liés à la passation d'un contrat avec un client et à la comptabilisation à l'actif des coûts liés à l'exécution de contrats (tels qu'ils sont définis par la nouvelle norme).

Moment auquel les produits doivent être comptabilisés et classement des produits

Le moment auquel les produits doivent être comptabilisés et le classement des produits selon qu'ils sont tirés des services ou de l'équipement seront touchés, puisque la méthode actuelle du plafond n'aura plus d'incidence sur la répartition de la contrepartie dans des arrangements à éléments multiples (des solutions pour nos clients pouvant nécessiter la prestation de plusieurs services et la fourniture de plusieurs produits à des moments différents ou au cours de périodes différentes).

L'incidence du moment auquel les produits sont comptabilisés et du classement des produits devrait se répercuter principalement sur les résultats des services mobiles. Bien que la nouvelle norme n'aura essentiellement aucune incidence sur l'évaluation du total des produits comptabilisés sur la durée de vie d'un contrat, l'interdiction de l'utilisation de la méthode du plafond accélérera la comptabilisation du total des produits liés au contrat, tant par rapport aux entrées de trésorerie provenant des clients que par rapport à la comptabilisation des produits selon notre pratique courante (au moyen de la méthode du plafond). L'accélération de la comptabilisation des produits liés au contrat par rapport aux entrées de trésorerie

connexes donnera également lieu à la comptabilisation à titre d'actif sur contrat d'un montant représentant l'écart qui en découle. Bien que les facteurs économiques sous-jacents liés aux transactions demeurent les mêmes, au cours des périodes de croissance soutenue du nombre de nouvelles connexions d'abonnés des services mobiles, en supposant des entrées de trésorerie par appareil comparables pour la durée du contrat, les produits sembleraient plus élevés que ceux déterminés selon la pratique courante (selon la méthode du plafond). Les résultats des services filaires découlant de transactions, qui incluent la fourniture initiale de matériel subventionné ou des forfaits promotionnels, seront touchés de la même manière.

Nous appliquons la nouvelle norme de manière rétrospective, cette application étant tributaire de décisions connexes relatives aux dispositions transitoires et aux mesures de simplification permises. L'actif sur contrat qui sera initialement comptabilisé lors de la transition à la nouvelle norme correspond aux produits qui n'auront pas été reflétés, à quelque moment que ce soit, dans nos résultats d'exploitation périodiques, mais qui l'auraient été sans la transition à la nouvelle norme. L'incidence de ce devancement de la comptabilisation des produits devrait être en partie atténuée par l'effet continu du cycle des passations, des échéances et des expirations de millions de contrats pluriannuels conclus avec nos clients. Notre estimation actuelle de l'actif sur contrat au 1^{er} janvier 2017 devant initialement être comptabilisé lors de la transition à la nouvelle norme, en excluant l'incidence de la compensation requise des actifs et des passifs sur contrat (facturation par anticipation et dépôts de clients), est de l'ordre de 1,2 milliard de dollars. L'actif sur contrat transitoire, déduction faite des incidences fiscales, sera comptabilisé à titre d'ajustement apporté au solde d'ouverture des bénéfices non distribués.

Coûts d'acquisition du contrat; coûts liés à l'exécution du contrat – moment auquel les coûts doivent être comptabilisés

De même, l'évaluation, sur la durée d'un contrat, du total des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat ne sera pas touchée par la nouvelle norme, mais cette dernière aura une incidence sur le moment auquel les coûts doivent être comptabilisés. La nouvelle norme fera en sorte que les coûts d'acquisition du contrat et les coûts liés à l'exécution du contrat des services mobiles et des services filaires, s'ils sont significatifs, seront comptabilisés à l'actif et subséquemment passés en charges sur la durée du contrat, sur une base rationnelle et systématique, conformément au mode de transfert des biens ou services auxquels l'actif est associé. Bien que les facteurs économiques sous-jacents liés aux transactions demeurent les mêmes, au cours des périodes de croissance soutenue du nombre de nouvelles connexions d'abonnés, en supposant des coûts comparables d'acquisition et d'exécution du contrat par appareil, les mesures de la rentabilité absolues sembleraient plus élevées que celles déterminées selon notre pratique courante (qui consiste à comptabiliser en charges ces coûts immédiatement).

Notre estimation actuelle du montant combiné au 1^{er} janvier 2017 des coûts d'acquisition du contrat non amortis et des coûts liés à l'exécution du contrat non amortis devant initialement être comptabilisés à titre d'actifs lors de la transition à la nouvelle norme est de l'ordre de 0,3 milliard de dollars. Les montants transitoires, déduction faite des incidences fiscales, seront comptabilisés à titre d'ajustement apporté au solde d'ouverture des bénéfices non distribués.

Mise en œuvre

Nos activités et les systèmes connexes sont complexes, et notre comptabilisation de millions de contrats pluriannuels conclus avec nos clients sera touchée. Fait important, en vue de mettre en œuvre les activités de comptabilisation connexes, il sera nécessaire de compiler davantage de données historiques sur les millions de contrats pluriannuels existants aux fins de la transition à la nouvelle norme. La compilation de nouvelles données historiques est en cours et nous pensons achever ce processus d'ici la fin de 2017.

Après avoir consacré temps et efforts durant plusieurs années, nous avons maintenant élaboré les méthodes comptables, les estimations, les jugements et les processus nécessaires pour assurer la transition à la nouvelle norme. Après la mise en œuvre de ces éléments que nous avons élaborés, y compris la mise en œuvre des exigences supplémentaires critiques liées à nos systèmes informatiques, nous avons amorcé la compilation supplémentaire de données historiques, ainsi que la prise en compte de ces données, étapes qui sont toutes nécessaires pour adopter la nouvelle norme et pour effectuer des estimations quantitatives raisonnables (qui seront également assujetties à un contrôle interne supplémentaire à l'égard de l'information financière) de l'incidence de la nouvelle norme.

Il nous est actuellement impossible d'effectuer des nouvelles estimations quantitatives raisonnables de l'incidence de la nouvelle norme avant la clôture de nos états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2017.

L'analyse précédente concernant les incidences de la nouvelle norme devrait être lue parallèlement à l'exemple de la note 2 b), « Faits nouveaux concernant les méthodes comptables », de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nous utilisons les mesures de simplification permises suivantes dans le cadre de la transition à la nouvelle norme :

- Aucun retraitement des contrats conclus en date du 1^{er} janvier 2017 ou avant.
- Aucun retraitement des contrats modifiés avant le 1^{er} janvier 2017. L'incidence globale de l'ensemble de ces modifications sera reflétée au moment de déterminer les obligations de prestation remplies et les obligations de prestation non remplies de même que les prix de transaction devant leur être affectés, et au moment de déterminer les prix de transaction.

Aux fins de l'application de la nouvelle norme sur une base continue, nous utilisons les mesures de simplification prévues aux termes de la nouvelle norme :

- Aucun ajustement du montant de la contrepartie prévue au contrat pour tenir compte de l'incidence des composantes financement lorsque nous prévoyons, à la passation du contrat, que l'incidence de la composante financement est négligeable à l'échelle d'un contrat individuel.
 - Aucun report des coûts d'acquisition du contrat lorsque la période d'amortissement de ces coûts serait de un an ou moins.
 - Au moment de l'estimation des prix de transaction minimaux affectés aux obligations résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, l'exclusion des montants découlant des contrats dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an ainsi que des montants découlant de contrats à l'égard desquels nous pourrions comptabiliser et facturer des produits dont le montant correspond directement à nos obligations de prestation remplies.
- En janvier 2016, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 16, *Contrats de location*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et remplace IAS 17, *Contrats de location*. Sa mise en application anticipée est permise, mais cette norme ne peut toutefois pas être mise en application avant IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'International Accounting Standards Board et le Financial Accounting Standards Board des États-Unis ont collaboré pour modifier la comptabilisation, par le preneur, des contrats de location, généralement en éliminant la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement et, conformément aux IFRS de l'IASB, en introduisant un modèle unique de comptabilisation par le preneur.
Cette nouvelle norme aura surtout comme incidence que la valeur actualisée des paiements futurs inévitables aux termes des contrats de location sera initialement comptabilisée par le preneur à l'état de la situation financière à titre d'actifs et de passifs liés aux contrats, y compris pour la plupart des contrats qui seraient actuellement comptabilisés comme des contrats de location simple. Les contrats ayant une durée de 12 mois ou moins et les contrats pour lesquels l'actif a une faible valeur peuvent tous deux être exemptés.
La nouvelle norme n'aura pas d'incidence sur l'évaluation du total des charges liées aux contrats de location sur la durée du contrat. Cependant, elle donnera lieu à une accélération de la comptabilisation de ces charges pour les contrats qui seraient actuellement comptabilisés comme des contrats de location simple. L'International Accounting Standards Board s'attend à ce que cette incidence soit atténuée pour un preneur qui possède un portefeuille de contrats de location assortis de dates d'expiration et de durées diverses. La présentation dans le compte de résultat et de résultat global exigée par la nouvelle norme donnera lieu à la présentation de la plupart des charges liées aux contrats non exécutoires à titre d'amortissement des actifs liés aux contrats et des coûts de financement découlant des passifs liés aux contrats, plutôt qu'à titre d'achats de biens et services, et le bénéfice d'exploitation présenté sera en conséquence plus élevé en vertu de la nouvelle norme.
En comparaison des résultats obtenus en appliquant la norme actuelle, les flux de trésorerie réels ne seront pas touchés, mais le tableau des flux de trésorerie présenté par le preneur reflétera les hausses des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, neutralisées par des diminutions correspondantes des flux de trésorerie liés aux activités de financement. Cette incidence est attribuable au paiement de la composante « capital » des contrats de location qui seraient actuellement comptabilisés comme des contrats de location simple, laquelle sera présentée dans les flux de trésorerie affectés aux activités de financement en vertu de la nouvelle norme.
Nous évaluons actuellement l'incidence et les dispositions transitoires de la nouvelle norme; cependant, nous prévoyons appliquer la norme aux périodes précédentes de manière rétrospective, sous réserve des mesures de simplification permises et choisies. Nous appliquerons la nouvelle norme à compter du

1^{er} janvier 2019. Nous nous attendons à devoir consacrer, au moins jusqu'en 2018, le temps et les efforts nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des méthodes comptables, des estimations et des processus (y compris les exigences supplémentaires liées à nos systèmes informatiques) nécessaires pour assurer la conformité à la nouvelle norme. Nous nous attendons à ce que la nouvelle norme ait une incidence significative sur nos états consolidés de la situation financière, ainsi que sur nos mesures financières liées à la dette et aux résultats d'exploitation; toutefois, il nous est actuellement impossible d'effectuer des estimations quantitatives raisonnables de l'incidence de la nouvelle norme.

c) Norme non encore entrée en vigueur et non encore appliquée du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis

En juin 2017, le Public Company Accounting Oversight Board a adopté une norme d'audit que la Securities and Exchange Commission des États-Unis a approuvée en octobre 2017 et qui exige que les auditeurs fournissent beaucoup plus d'informations dans leurs rapports d'audit portant sur les états financiers, notamment des éclaircissements sur les libellés existants, la communication de la durée de leur mandat et des informations concernant les éléments critiques de l'audit (éléments communiqués au comité d'audit d'une société qui ont trait aux comptes ou informations à fournir importants et qui ont nécessité de la part de l'auditeur l'exercice d'un jugement complexe ou subjectif). Les exigences relatives au nouveau rapport d'audit s'appliquent à notre exercice 2017, sauf pour les éléments critiques de l'audit que nous serons tenus de présenter pour la première fois relativement à notre exercice 2019.

3 politiques financières liées à la structure du capital

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Dans notre définition du capital et aux fins de la gestion du capital, nous incluons les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé à des facilités de crédit à long terme et tous les actifs ou passifs de couverture liés aux éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les emprunts à court terme découlant des créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés à notre infrastructure de télécommunications. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pouvons racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA* ») excluant les coûts de restructuration et autres coûts, ainsi que les ratios de distribution.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois. Historiquement, cette mesure est semblable au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit. La dette nette, le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts et le bénéfice net ajusté sont des mesures qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Le calcul de ces mesures se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette.

Le ratio de distribution présenté est une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés par action ordinaire des quatre derniers trimestres, comptabilisés dans les états financiers, divisé par le total du bénéfice par action de base pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes

* Le BAIIA est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.

intermédiaires (divisé par le bénéfice par action de base annuel si le montant présenté se rapporte à un exercice). Le ratio de distribution du bénéfice net ajusté présenté, qui est également une mesure historique, varie du fait qu'il exclut le profit lié à l'échange de licences de spectre pour les services sans fil, les profits nets et le bénéfice lié à la participation dans des coentreprises immobilières, les provisions au titre de l'acquisition de certaines entreprises, la charge de rémunération remaniée dont les droits sont immédiatement acquis, la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et les ajustements liés à l'impôt sur le résultat.

Nos objectifs financiers en 2017, qui sont revus une fois par an et qui sont demeurés inchangés par rapport à 2016, comprenaient les objectifs financiers énoncés dans le tableau suivant. Nous estimons que nos objectifs financiers s'alignent sur notre stratégie à long terme.

Aux 30 septembre ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates (en millions de dollars)	Objectif	2017	2016
Composantes des ratios d'endettement et de couverture			
Dette nette ¹		13 394 \$	12 217 \$
BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ²		4 847 \$	4 668 \$
Montant net des charges d'intérêts ³		568 \$	548 \$
Ratio d'endettement			
Dette nette/BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	2,00 à 2,50 ⁴	2,76	2,62
Ratios de couverture			
Couverture par le bénéfice ⁵		4,0	4,6
Couverture des intérêts par le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ⁶		8,5	8,5
Autres mesures ⁷			
Ratio de distribution	65 % à 75 %	91 %	76 %
Ratio de distribution du bénéfice net ajusté		79 %	77 %

1 La dette nette est calculée comme suit :

Aux 30 septembre	Note	2017	2016
Dette à long terme	26	13 618 \$	12 454 \$
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme		72	67
(Actifs) passifs dérivés, montant net		76	24
Cumul des autres éléments du résultat global découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette à long terme libellée en dollars américains (compte non tenu des incidences fiscales)		16	(18)
Trésorerie et placements temporaires, montant net		(488)	(410)
Emprunts à court terme	22	100	100
Dette nette		13 394 \$	12 217 \$

2 Le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme suit :

	BAlIA (note 5)	Coûts de restructuration et autres coûts (note 15)	BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts
Ajouter			
Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	3 651 \$	79 \$	3 730 \$
Exercice clos le 31 décembre 2016	4 229	479	4 708
Déduire			
Période de neuf mois close le 30 septembre 2016	(3 460)	(131)	(3 591)
BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	4 420 \$	427 \$	4 847 \$

- 3 Le montant net des charges d'intérêts est le montant net des coûts de financement, excluant les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel, les économies liées à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et le remboursement à l'échéance de titres de créance, calculé sur 12 mois (les charges comptabilisées à l'égard de la prime au titre du remboursement par anticipation, le cas échéant, sont incluses dans le montant net des charges d'intérêts).
- 4 Notre fourchette cible à long terme pour le ratio d'endettement est de 2,00 à 2,50 fois. Au 30 septembre 2017, le ratio sortait de cette fourchette cible à long terme. À moyen terme, nous pourrions laisser ce ratio sortir de la fourchette cible (pour saisir les occasions de placement à long terme), et ce cas s'est déjà présenté, mais nous nous efforcerons de faire en sorte que ce ratio revienne dans la fourchette cible à moyen terme, car nous sommes d'avis que cette fourchette s'aligne sur notre stratégie à long terme. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,00:1,00 (se reporter à la note 26 d). Le calcul du ratio d'endettement est essentiellement semblable au calcul du ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.
- 5 La couverture par le bénéfice est le bénéfice net avant les charges liées aux coûts d'emprunt et la charge d'impôt sur le résultat divisé par les charges liées aux coûts d'emprunt (intérêts sur la dette à long terme; intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts; prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme); et réintégration des intérêts comptabilisés à l'actif.
- 6 La couverture des intérêts par le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est définie comme le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts. Cette mesure est essentiellement semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.

- 7 Notre indication visée est un ratio de distribution de 65 % à 75 % des bénéfices prévisibles, sur une base prospective. Cependant, nous estimons actuellement que nous respecterons notre indication visée lorsqu'elle est considérée sur une base prospective à moyen terme.

Le bénéfice net ajusté attribuable aux actions ordinaires est calculé comme suit :

Périodes de 12 mois closes les 30 septembre	2017	2016
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 260 \$	1 403 \$
Profit lié à l'échange de licences de spectre pour les services sans fil, déduction faite de l'impôt sur le résultat	—	(13)
Profit et bénéfice net lié à la participation découlant d'un projet de réaménagement immobilier, déduction faite de l'impôt sur le résultat	(7)	(11)
Provisions au titre de l'acquisition d'entreprise, déduction faite de l'impôt sur le résultat	2	13
Charge de rémunération remaniée dont les droits sont immédiatement acquis, déduction faite de l'impôt sur le résultat	224	—
Ajustements liés à l'impôt sur le résultat	(18)	(11)
Bénéfice net ajusté attribuable aux actions ordinaires	1 461 \$	1 381 \$

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts était de 2,76 fois au 30 septembre 2017, en hausse par rapport à 2,62 fois à l'exercice précédent. L'augmentation de la dette nette a excédé la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Le ratio de couverture par le bénéfice était de 4,0 fois pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2017, soit une baisse comparativement à 4,6 fois à l'exercice précédent. L'augmentation des coûts d'emprunt s'est traduite par une baisse de 0,2 du ratio, et la diminution du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une baisse de 0,4 du ratio. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est établi à 8,5 fois pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2017, soit un résultat inchangé par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts a donné lieu à une augmentation de 0,3 du ratio, tandis que la hausse du montant net des charges d'intérêts a donné lieu à une diminution de 0,3 du ratio.

4 instruments financiers

a) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute, la meilleure représentation de notre exposition maximale au risque de crédit (excluant les incidences de l'impôt sur le résultat) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats auxquels nous nous attendons.

(en millions)	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016
Trésorerie et placements temporaires, montant net	488 \$	432 \$
Débiteurs	1 539	1 471
Actifs dérivés	16	17
	2 043 \$	1 920 \$

Trésorerie et placements temporaires

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires est géré en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte notation de qualité supérieure et d'autres contreparties solvables. Un examen continu est effectué pour évaluer les changements de l'état des contreparties.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire.

Le tableau suivant présente l'analyse du classement chronologique des créances clients qui n'avaient pas fait l'objet d'une provision aux dates des états consolidés de la situation financière. Au 30 septembre 2017, la durée de vie moyenne pondérée des créances clients était de 25 jours (31 décembre 2016 – 26 jours) et la durée de vie moyenne pondérée des créances clients en souffrance était de 61 jours (31 décembre 2016 – 61 jours). Tous frais de retard sur les soldes impayés non courants des créances clients étaient imputés au taux du marché fondé sur le secteur ou négociés.

(en millions)	Note	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016
Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses			
Moins de 30 jours après la date de facturation		872 \$	897 \$
De 30 à 60 jours après la date de facturation		159	176
De 61 à 90 jours après la date de facturation		39	35
Plus de 90 jours après la date de facturation		43	55
		1 113 \$	1 163 \$
Créances clients	16	1 160 \$	1 217 \$
Provision pour créances douteuses		(47)	(54)
		1 113 \$	1 163 \$

Nous maintenons des provisions pour les pertes sur créances potentielles liées aux créances douteuses. La conjoncture, les informations historiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les créances clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si des provisions doivent être constituées au titre des comptes en souffrance; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la provision pour créances douteuses à l'encontre des créances clients. La dotation à la provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients dépassant un certain solde et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucune créance client n'est radiée directement à même la dotation à la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à notre provision pour créances douteuses.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2017	2016	2017	2016
Solde au début	50 \$	52 \$	54 \$	52 \$
Ajouts (dotation à la provision pour créances douteuses)	11	15	40	44
Utilisation nette	(14)	(14)	(47)	(43)
Solde à la fin	47 \$	53 \$	47 \$	53 \$

Actifs dérivés (et passifs dérivés)

Les contreparties à nos contrats à terme d'actions réglés en trésorerie au titre de la rémunération fondée sur des actions ainsi qu'aux dérivés liés aux opérations de change sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation de crédit a accordé une notation du crédit de qualité supérieure. Le montant en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les notations du crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. Nous n'accordons ni ne recevons de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de notre notation du crédit et de celle de nos contreparties. Bien que nous soyons exposés à des pertes sur créances potentielles qui pourraient résulter de la non-exécution possible de nos contreparties, nous considérons ce risque comme minime. Nos passifs dérivés ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit.

b) Risque de liquidité

À titre de composante des politiques financières liées à la structure du capital, comme il est expliqué plus en détail à la note 3, nous gérons notre risque de liquidité des façons suivantes :

- en recourant à un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels;
- en maintenant une convention pour la vente de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance (note 22);
- en maintenant des facilités bancaires bilatérales (note 22) et des facilités de crédit consorsial (note 26 d et e);
- en maintenant un programme de papier commercial (note 26 c);
- en maintenant un prospectus préalable de base en vigueur;
- en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels;
- en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Nos échéances de titres de créance au cours des années à venir sont telles qu'elles sont présentées à la note 26 f). Au 30 septembre 2017, nous aurions pu émettre un montant de 1,2 milliard de dollars de titres de créance ou de capitaux propres en vertu d'un prospectus préalable de base qui demeurera en vigueur jusqu'en avril 2018 (31 décembre 2016 – 2,2 milliards de dollars). Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Nous faisons correspondre de façon étroite les échéances contractuelles de nos passifs financiers dérivés avec celles des risques qu'ils sont censés gérer.

Les échéances prévues de nos passifs financiers non actualisés ne diffèrent pas de façon importante des échéances contractuelles, sauf comme il est indiqué ci-après. Les échéances contractuelles relatives à nos passifs financiers non actualisés, y compris les intérêts s'y rapportant (le cas échéant), sont présentées dans les tableaux qui suivent.

Au 30 septembre 2017 (en millions)	Non-dérivés			Dérivés					
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹	Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction ² (note 21)	Dettes à long terme composées			Montants des swaps de devises devant être échangés		Total
				Dettes à long terme ¹ (note 26)	Montants des swaps de devises devant être échangés ³		Montants des swaps de devises devant être échangés		
					(Reçus)	Payés	(Reçus)	Payés	
2017	1 801 \$	— \$	74 \$	1 096 \$	(972) \$	977 \$	(145) \$	152 \$	2 983 \$
2018	418	102	—	912	(169)	170	(394)	407	1 446
2019	16	—	—	1 535	(44)	46	—	—	1 553
2020	10	—	—	1 484	(44)	46	—	—	1 496
2021	81	—	—	1 780	(44)	46	—	—	1 863
Par la suite	15	—	—	13 009	(1 627)	1 725	—	—	13 122
Total	2 341 \$	102 \$	74 \$	19 816 \$	(2 900) \$	3 010 \$	(539) \$	559 \$	22 463 \$
				Total (note 26 f)		19 926 \$			

- 1 Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, du papier commercial et des montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculées selon les taux d'intérêt en vigueur au 30 septembre 2017.
- 2 Les prélèvements sur les facilités de crédit aux fins des travaux de construction devraient avoir lieu à mesure que les travaux progresseront, jusqu'en 2019.
- 3 Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans les swaps de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) » ont été établis selon les taux de change en vigueur au 30 septembre 2017. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » des swaps de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

Au 31 décembre 2016 (en millions)	Non-dérivés			Dérivés						
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹	Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction ² (note 21)	Dettes à long terme composées			Montants des swaps de devises devant être échangés		Total	
				Dettes à long terme ¹ (note 26)	Montants des swaps de devises devant être échangés ³		Montants des swaps de devises devant être échangés			
					(Reçus)	Payés	Autres	(Reçus)	Payés	
2017	1 949 \$	1 \$	93 \$	1 832 \$	(634) \$	634 \$	3 \$	(475) \$	469 \$	3 872 \$
2018	227	102	—	750	(23)	23	—	—	—	1 079
2019	16	—	—	1 498	(23)	23	—	—	—	1 514
2020	9	—	—	1 447	(23)	23	—	—	—	1 456
2021	9	—	—	1 711	(23)	23	—	—	—	1 720
Par la suite	5	—	—	11 584	(930)	921	—	—	—	11 580
Total	2 215 \$	103 \$	93 \$	18 822 \$	(1 656) \$	1 647 \$	3 \$	(475) \$	469 \$	21 221 \$
				Total		18 813 \$				

- 1 Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, du papier commercial et des montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculées selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2016.
- 2 Les prélèvements sur les facilités de crédit aux fins des travaux de construction devraient avoir lieu à mesure que les travaux progresseront, jusqu'en 2018.
- 3 Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans les swaps de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) » ont été établis selon les taux de change en vigueur au 31 décembre 2016. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » des swaps de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

c) Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat global pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2017 et 2016 auraient pu varier si le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain et le cours de nos actions ordinaires avaient présenté une variation des montants raisonnablement possibles par rapport à leurs montants réels à la date de l'état de la situation financière.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Les soldes libellés en dollars américains et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés aux dates de l'état de la situation financière ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition à l'autre risque de prix découlant de la rémunération fondée sur des actions à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Le nombre théorique d'actions ordinaires à la date de l'état de la situation financière concerné, qui inclut celles qui font l'objet des contrats de swap sur actions réglés en trésorerie, a été utilisé aux fins des calculs.

La charge d'impôt sur le résultat, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition prévus par la loi pour les périodes de présentation de l'information financière.

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (augmentation [diminution] en millions)	Bénéfice net		Autres éléments du résultat global		Bénéfice global	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Variations raisonnablement possibles des risques de marché ¹						
Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US						
Appréciation du dollar CA	— \$	(2) \$	(10) \$	(5) \$	(10) \$	(7) \$
Dépréciation du dollar CA	— \$	2 \$	10 \$	9 \$	10 \$	11 \$
Variation de 25 % ² du cours des actions ordinaires ³						
Augmentation du cours	(12) \$	(14) \$	16 \$	17 \$	4 \$	3 \$
Diminution du cours	14 \$	10 \$	(16) \$	(17) \$	(2) \$	(7) \$

1 Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global sont calculées sans modification d'autres facteurs; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs, ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle nous réaliserions les variations des taux de change; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel nous exerçons nos activités aurait une incidence sur cette hypothèse.

Il n'a pas été tenu compte de la différence dans le nombre théorique des actions ordinaires liées aux attributions de rémunération fondée sur des actions consenties au cours de la période de présentation de l'information financière qui pourrait s'être produite en raison d'une différence dans le cours des actions ordinaires.

- 2 Afin de faciliter la comparaison continue des sensibilités, nous avons utilisé une variation constante d'une ampleur approximative. Reflétant les données portant sur une période de neuf mois et calculée sur une base mensuelle, la volatilité du cours de nos actions ordinaires, au 30 septembre 2017, s'est établie à 5,2 % (2016 – 14,1 %).
- 3 Les répercussions hypothétiques des variations du cours de nos actions ordinaires se limitent aux répercussions auxquelles donneraient lieu nos éléments liés aux attributions de rémunération fondée sur des actions qui sont comptabilisés à titre d'instruments de passif et les contrats de swap sur actions réglés en trésorerie connexes.

d) Juste valeur

Généralités

La valeur comptable de la trésorerie et des placements temporaires, des débiteurs, des obligations à court terme, des emprunts à court terme, des créditeurs et de certaines provisions (y compris des provisions au titre de la restructuration) correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La valeur comptable de nos placements comptabilisés au moyen de la méthode du coût n'excède pas leur juste valeur. La juste valeur de nos placements classés comme étant disponibles à la vente est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs ou d'autres indications objectives et claires de juste valeur.

La juste valeur de notre dette à long terme est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer le risque de change est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs de ces instruments financiers ou d'instruments financiers similaires ou en fonction des taux courants qui nous sont offerts pour des instruments financiers de même échéance, ainsi qu'en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires dotés d'échéances similaires et exposés à des risques similaires (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le taux de change à terme du dollar canadien par rapport au dollar américain aux dates de l'état de la situation financière).

La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer notre risque d'augmentations des charges de rémunération découlant de certains modes de rémunération fondée sur des actions est basée sur les estimations de la juste valeur des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie connexes fournies par les contreparties aux transactions (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le cours de nos actions ordinaires aux dates de l'état de la situation financière).

Les instruments financiers que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes suivant la comptabilisation initiale ainsi que le niveau dans lequel ils sont classés au sein de la hiérarchie des justes valeurs sont présentés dans le tableau ci-après.

(en millions)	Évaluations à la juste valeur à la date de clôture au moyen des éléments suivants							
	Valeur comptable		Cours relevés sur les marchés actifs pour des éléments identiques (Niveau 1)		Autres données importantes pouvant être observées (Niveau 2)		Données importantes ne pouvant être observées (Niveau 3)	
	Au 30 sept. 2017	Au 31 déc. 2016	Au 30 sept. 2017	Au 31 déc. 2016	Au 30 sept. 2017	Au 31 déc. 2016	Au 30 sept. 2017	Au 31 déc. 2016
Actif								
Dérivés liés aux opérations de change	4 \$	10 \$	— \$	— \$	4 \$	10 \$	— \$	— \$
Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions	12	7	—	—	12	7	—	—
Portefeuille de placements disponibles à la vente	57	62	—	—	57	62	—	—
	73 \$	79 \$	— \$	— \$	73 \$	79 \$	— \$	— \$
Passif								
Dérivés liés aux opérations de change	101 \$	30 \$	— \$	— \$	101 \$	30 \$	— \$	— \$
Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions	—	3	—	—	—	3	—	—
	101 \$	33 \$	— \$	— \$	101 \$	33 \$	— \$	— \$

Dérivés

Les instruments financiers dérivés que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente suivant la comptabilisation initiale sont présentés dans le tableau ci-après.

(en millions)	Au 30 septembre 2017				Au 31 décembre 2016	
	Désignation	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Juste valeur et valeur comptable	Valeur nominale	Juste valeur et valeur comptable
Actifs courants¹						
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>						
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFC ²	2018	79 \$	1 \$	263 \$	7 \$
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFT ³	2017	— \$	—	8 \$	—
Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT ³	2018	10 \$	—	4 \$	—
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 b)	DFC ²	2017	9 \$	1	6 \$	1
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains (note 26 b et c)	DFC ²	2018	514 \$	3	191 \$	3
				5 \$		11 \$
Autres actifs à long terme¹						
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>						
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 b)	DFC ²	2019	136 \$	11 \$	69 \$	6 \$
Passifs courants¹						
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>						
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFC ²	2018	404 \$	21 \$	69 \$	2 \$
Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT ³	2018	67 \$	1	124 \$	5
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 b)	DFC ²	2017	67 \$	—	65 \$	3
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains (note 26 b et c)	DFC ²	2017	587 \$	8	422 \$	2
				30 \$		12 \$
Autres passifs à long terme¹						
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>						
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains (note 26 b et c)	DFC ²	2027	1 910 \$	71 \$	1 036 \$	21 \$

1 Les actifs et passifs financiers dérivés ne font pas l'objet d'une compensation.

2 Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de couverture (DFC) au moment de la comptabilisation initiale (éléments de couverture de flux de trésorerie); la comptabilité de couverture est appliquée.

3 Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction (DFT) au moment de la comptabilisation initiale; la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

Non-dérivés

Notre dette à long terme qui est évaluée au coût amorti et la juste valeur de celle-ci sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions)	Au 30 septembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (note 26)	13 618 \$	14 092 \$	12 931 \$	13 533 \$

e) Comptabilisation des profits et des pertes sur les dérivés

Le tableau suivant présente les profits et les pertes, excluant les incidences de l'impôt sur le résultat, sur les instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que le poste où ils sont présentés dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global; il n'y avait aucune partie inefficace des instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie pour les périodes présentées.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Montant du profit (de la perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global (partie efficace) (note 10)		Profit (perte) reclassé(e) des autres éléments du résultat global en résultat (partie efficace) (note 10)	Montant	
	2017	2016		2017	2016
				Poste	
TRIMESTRES					
<i>Dérivés utilisés pour gérer ce qui suit :</i>					
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	(12) \$	5 \$	Achat de biens et services	(5) \$	(4) \$
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 b)	1	9	Charge au titre des avantages du personnel	2	5
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains (note 26 b et c)	(70)	(8)	Coûts de financement	(94)	10
	(81) \$	6 \$		(97) \$	11 \$
PÉRIODES DE NEUF MOIS					
<i>Dérivés utilisés pour gérer ce qui suit :</i>					
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	(24) \$	(19) \$	Achat de biens et services	— \$	(6) \$
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 b)	10	24	Charge au titre des avantages du personnel	7	11
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains (note 26 b et c)	(108)	(60)	Coûts de financement	(159)	(42)
	(122) \$	(55) \$		(152) \$	(37) \$

Le tableau suivant présente les profits et les pertes découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture, ainsi que le poste où ils sont présentés dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Poste	Profit (perte) sur les dérivés comptabilisé(e) en résultat			
		Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2017	2016	2017	2016
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change	Coûts de financement	1 \$	(1) \$	5 \$	(1) \$

5 information sectorielle**Généralités**

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes, dont les activités peuvent être clairement distinguées et dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance.

L'un de nos jugements importants tient à la distinction que nous faisons entre les activités et les flux de trésorerie de nos services mobiles et de nos services filaires (distinction qui s'applique également à la répartition des charges directes et indirectes ainsi que des dépenses d'investissement). La clarté de cette distinction est de plus en plus minée par la convergence et l'intégration de notre technologie et de notre infrastructure de télécommunications des services mobiles et des services filaires. Comme c'est le cas pour la commercialisation de

solutions de télécommunications mobiles fixes à l'intention de nos clients et pour la consolidation de nos activités ne nécessitant pas de contact avec la clientèle, le déploiement continu de notre infrastructure de fibres optiques ne reposant pas sur la technologie, conjugué aux réseaux convergents à la fine pointe de la technologie, a eu une incidence importante sur ce jugement. Par conséquent, il est de plus en plus difficile de faire une distinction claire et objective entre les activités et les flux de trésorerie de nos services mobiles et de nos services filaires.

Comme nous ne regroupons pas actuellement les secteurs opérationnels, nos secteurs à présenter au 30 septembre 2017 sont aussi les services mobiles et les services filaires. Le secteur des services mobiles comprend les produits tirés des services de réseau et les ventes d'équipement découlant des technologies mobiles. Le secteur des services filaires comprend les produits tirés des services de transmission de données (qui comprennent les services de protocole Internet, de télévision, d'hébergement, de technologie de l'information gérée, les services fondés sur l'infonuagique, l'impartition des processus d'affaires ainsi que certaines solutions en matière de soins de santé), les produits tirés des services de transmission de la voix et autres services de télécommunications (qui excluent les produits d'exploitation tirés des services mobiles découlant des technologies mobiles), et les ventes d'équipement. La division sectorielle a été établie sur la base de similarités sur le plan des technologies (technologies mobiles par rapport aux technologies fixes), des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, des caractéristiques des clients, des canaux de distribution employés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

Le tableau suivant présente l'information sectorielle régulièrement transmise à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel) et ses rapprochements avec nos produits et notre bénéfice avant impôt.

Trimestres clos les 30 septembre (en millions)	Services mobiles		Services filaires		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Produits d'exploitation								
Produits externes								
Services	1 800 \$	1 685 \$	1 374 \$	1 360 \$	— \$	— \$	3 174 \$	3 045 \$
Équipement	129	129	52	51	—	—	181	180
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	1 929	1 814	1 426	1 411	—	—	3 355	3 225
Autres produits d'exploitation	5	4	6	9	—	—	11	13
	1 934	1 818	1 432	1 420	—	—	3 366	3 238
Produits interservices	11	15	51	48	(62)	(63)	—	—
	1 945 \$	1 833 \$	1 483 \$	1 468 \$	(62) \$	(63) \$	3 366 \$	3 238 \$
BAIIA¹	788 \$	759 \$	408 \$	372 \$	— \$	— \$	1 196 \$	1 131 \$
Dépenses d'investissement ²	237 \$	295 \$	584 \$	492 \$	— \$	— \$	821 \$	787 \$
							3 366 \$	3 238 \$
							1 531	1 426
							639	681
							1 196	1 131
							410	388
							137	127
							649	616
							149	129
							500 \$	487 \$

- 1 Le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA ») n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.
- 2 Total des dépenses d'investissement; se reporter à la note 31 a) pour un rapprochement des dépenses d'investissement et des paiements en trésorerie au titre des immobilisations présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions)	Services mobiles		Services filaires		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Produits d'exploitation								
Produits externes								
Services	5 211 \$	4 880 \$	4 081 \$	4 041 \$	— \$	— \$	9 292 \$	8 921 \$
Équipement	347	362	160	154	—	—	507	516
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	5 558	5 242	4 241	4 195	—	—	9 799	9 437
Autres produits d'exploitation	5	32	33	25	—	—	38	57
	5 563	5 274	4 274	4 220	—	—	9 837	9 494
Produits interservices	33	43	155	143	(188)	(186)	—	—
	5 596 \$	5 317 \$	4 429 \$	4 363 \$	(188) \$	(186) \$	9 837 \$	9 494 \$
BAlIA¹	2 391 \$	2 308 \$	1 260 \$	1 152 \$	— \$	— \$	3 651 \$	3 460 \$
Dépenses d'investissement ²	745 \$	733 \$	1 610 \$	1 441 \$	— \$	— \$	2 355 \$	2 174 \$
			Produits d'exploitation externes (ci-dessus)				9 837 \$	9 494 \$
			Achat de biens et services				4 277	4 057
			Charge au titre des avantages du personnel				1 909	1 977
			BAlIA (ci-dessus)				3 651	3 460
			Amortissement des immobilisations corporelles				1 203	1 158
			Amortissement des immobilisations incorporelles				402	356
			Bénéfice d'exploitation				2 046	1 946
			Coûts de financement				429	386
			Bénéfice avant impôt				1 617 \$	1 560 \$

- 1 Le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAlIA ») n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAlIA correspond aux produits d'exploitation diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAlIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.
- 2 Total des dépenses d'investissement; se reporter à la note 31 a) pour un rapprochement des dépenses d'investissement et des paiements en trésorerie au titre des immobilisations présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Informations géographiques

Nous attribuons les produits tirés des clients externes à certains pays en fonction de l'emplacement à partir duquel les biens et services sont fournis. Nous ne disposons pas de produits d'exploitation importants que nous attribuons à des pays autres que le Canada (le pays où nous sommes domiciliés) ni de montants importants au titre des immobilisations corporelles et incorporelles ou du goodwill situés à l'extérieur du Canada.

6 autres produits d'exploitation

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2017	2016	2017	2016
Aide publique, incluant l'amortissement du compte de report		7 \$	10 \$	21 \$	28 \$
Produit de placements		—	10	5	19
Produits d'intérêts	21 c)	—	—	—	1
Profit (perte) à la cession d'actifs et autres		4	(7)	12	9
		11 \$	13 \$	38 \$	57 \$

7 charge au titre des avantages du personnel

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2017	2016	2017	2016
Charge au titre des avantages du personnel – montant brut					
Salaires		644 \$	649 \$	1 923 \$	1 907 \$
Rémunération fondée sur des actions	13	31	32	92	87
Régimes de retraite – à prestations définies	14 a)	20	23	61	67
Régimes de retraite – à cotisations définies	14 b)	23	24	67	68
Coûts de restructuration	15 a)	1	37	12	92
Autres		40	35	117	113
		759	800	2 272	2 334
Coûts internes de la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif					
Immobilisations corporelles		(80)	(79)	(244)	(236)
Immobilisations incorporelles amortissables		(40)	(40)	(119)	(121)
		(120)	(119)	(363)	(357)
		639 \$	681 \$	1 909 \$	1 977 \$

8 coûts de financement

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2017	2016	2017	2016
Charges d'intérêts					
Intérêts sur la dette à long terme, montant brut		141 \$	133 \$	419 \$	400 \$
Intérêts sur la dette à long terme comptabilisés à l'actif ¹		—	(12)	—	(40)
Intérêts sur la dette à long terme, montant net		141	121	419	360
Intérêts sur les emprunts à court terme et autres		1	1	3	3
Désactualisation de provisions	25	2	3	8	9
		144	125	430	372
Intérêts des régimes à prestations définies du personnel, montant net	14 a)	1	1	4	3
Opérations de change		5	3	(3)	12
		150	129	431	387
Produits d'intérêts		(1)	—	(2)	(1)
		149 \$	129 \$	429 \$	386 \$

1 Les intérêts sur la dette à long terme, à un taux combiné de 3,31 %, ont été comptabilisés au titre des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au cours des périodes comparatives.

9 impôt sur le résultat

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2017	2016	2017	2016
Charge d'impôt exigible				
Pour la période de présentation de l'information financière considérée	75 \$	108 \$	258 \$	388 \$
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(2)	(23)	(81)	(25)
	73	85	177	363
Charge (économie) d'impôt différé				
Survenant à la naissance et à la résorption des différences temporaires	57	27	165	25
Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les taux d'imposition prévus par la loi	—	—	—	1
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	—	20	78	22
	57	47	243	48
	130 \$	132 \$	420 \$	411 \$

Notre charge d'impôt et notre taux d'imposition effectif diffèrent de ceux obtenus par l'application des taux prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres clos les 30 septembre (en millions de dollars)	2017		2016	
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi	133 \$	26,6 %	129 \$	26,6 %
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(2)	(0,4)	(3)	(0,6)
Autres	(1)	(0,2)	6	1,1
Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global	130 \$	26,0 %	132 \$	27,1 %

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions de dollars)	2017		2016	
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi	431 \$	26,7 %	414 \$	26,5 %
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(3)	(0,2)	(3)	(0,2)
Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les taux d'imposition futurs	—	—	1	0,1
Autres	(8)	(0,5)	(1)	(0,1)
Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global	420 \$	26,0 %	411 \$	26,3 %

10 autres éléments du résultat global

(en millions)	Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat						Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat	
	Profits (pertes) survenu(e)s	(Profits) pertes de périodes antérieures transféré(e)s en résultat net	Total	Écart de change cumulé	Variation de la juste valeur latente des actifs financiers disponibles à la vente	Cumul des autres éléments du résultat global	Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel	Autres éléments du résultat global
TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE								
Solde cumulé au 1 ^{er} juillet 2016			(9) \$	45 \$	13 \$	49 \$		
Autres éléments du résultat global								
Montant	6 \$	(11) \$	(5)	2	2	(1)	204 \$	203 \$
Impôt sur le résultat	3 \$	(4) \$	(1)	—	—	(1)	54	53
Montant net			(4)	2	2	—	150 \$	150 \$
Solde cumulé au 30 septembre 2016			(13) \$	47 \$	15 \$	49 \$		
Solde cumulé au 1 ^{er} juillet 2017			(10) \$	51 \$	16 \$	57 \$		
Autres éléments du résultat global								
Montant	(81) \$	97 \$	16	(5)	(3)	8	(30) \$	(22) \$
Impôt sur le résultat	(14) \$	18 \$	4	—	(1)	3	(8)	(5)
Montant net			12	(5)	(2)	5	(22) \$	(17) \$
Solde cumulé au 30 septembre 2017			2 \$	46 \$	14 \$	62 \$		
PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOS LES 30 SEPTEMBRE								
Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2016			— \$	43 \$	16 \$	59 \$		
Autres éléments du résultat global								
Montant	(55) \$	37 \$	(18)	4	(1)	(15)	228 \$	213 \$
Impôt sur le résultat	(14) \$	9 \$	(5)	—	—	(5)	61	56
Montant net			(13)	4	(1)	(10)	167 \$	157 \$
Solde cumulé au 30 septembre 2016			(13) \$	47 \$	15 \$	49 \$		
Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2017			(20) \$	48 \$	16 \$	44 \$		
Autres éléments du résultat global								
Montant	(122) \$	152 \$	30	(2)	(3)	25	88 \$	113 \$
Impôt sur le résultat	(18) \$	26 \$	8	—	(1)	7	24	31
Montant net			22	(2)	(2)	18	64 \$	82 \$
Solde cumulé au 30 septembre 2017			2 \$	46 \$	14 \$	62 \$		
Éléments attribuables :								
Aux actions ordinaires						59 \$		
À la participation ne donnant pas le contrôle						3		
						62 \$		

Au 30 septembre 2017, notre estimation du montant net des profits existants (pertes existantes) découlant de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie, qui sont présentés dans le cumul des autres éléments du résultat global et qui devraient faire l'objet d'un reclassement en résultat net au cours des 12 prochains mois, était de néant, excluant les incidences fiscales.

11 montants par action

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé au moyen de la division du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice net dilué par action ordinaire est calculé pour tenir compte des attributions d'options sur actions et des unités d'actions restreintes.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du bénéfice par action de base et du bénéfice par action dilué. Le bénéfice net est égal au bénéfice net dilué pour toutes les périodes présentées.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2017	2016	2017	2016
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires en circulation	594	592	592	593
Effet des titres dilutifs				
Attributions d'options sur actions	—	—	1	—
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires en circulation	594	592	593	593

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2017 et 2016, aucune attribution d'options sur actions en cours de TELUS Corporation n'a été exclue du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire.

12 dividendes par action

a) Dividendes déclarés

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)

Dividendes sur actions ordinaires	2017				2016			
	Déclarés		Versés aux actionnaires le		Déclarés		Versés aux actionnaires le	
	En date du	Par action	Total		En date du	Par action	Total	
Dividende du premier trimestre	10 mars 2017	0,4800 \$	283 \$	3 avril 2017	11 mars 2016	0,44 \$	261 \$	
Dividende du deuxième trimestre	9 juin 2017	0,4925	293	4 juillet 2017	10 juin 2016	0,46	274	
Dividende du troisième trimestre	8 septembre 2017	0,4925	292	2 octobre 2017	9 septembre 2016	0,46	272	
		1,4650 \$	868 \$			1,36 \$	807 \$	

Le 8 novembre 2017, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,5050 \$ par action sur nos actions ordinaires émises et en circulation; ce dividende est payable le 2 janvier 2018 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 11 décembre 2017. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 11 décembre 2017.

b) Régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés

Nous avons un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés dans le cadre duquel les détenteurs d'actions ordinaires admissibles peuvent acquérir des actions ordinaires supplémentaires en réinvestissant les dividendes et en effectuant des paiements additionnels facultatifs en trésorerie au fiduciaire. En vertu de ce régime, nous avons le choix d'offrir de nouvelles actions ordinaires ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. En vertu du régime, nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché.

En ce qui a trait aux dividendes sur actions ordinaires déclarés au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, un montant de 15 millions de dollars (2016 – 14 millions de dollars) et de 46 millions de dollars (2016 – 44 millions de dollars), respectivement, a été réinvesti dans des actions ordinaires que le fiduciaire a acquises à même le capital (2016 – acquises sur le marché boursier), sans escompte applicable.

En vertu de l'option d'achat d'actions du régime, les actionnaires admissibles peuvent faire des paiements facultatifs en trésorerie et acheter nos actions ordinaires au cours du marché sans avoir à payer une commission de courtage ou des frais de service; ces achats sont assujettis à un investissement minimal de 100 \$ par transaction et à un montant maximal de 20 000 \$ par année civile.

13 rémunération fondée sur des actions

a) Éléments de la rémunération fondée sur des actions

La charge au titre des avantages du personnel figurant dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global ainsi que dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie comprend les montants de la rémunération fondée sur des actions suivants :

Trimestres clos les 30 septembre (en millions)		2017			2016		
Note	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	
Unités d'actions restreintes	b)	20 \$	2 \$	22 \$	25 \$	2 \$	27 \$
Régime d'actionnariat des employés	c)	9	(9)	—	9	(9)	—
		29 \$	(7) \$	22 \$	34 \$	(7) \$	27 \$

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions)		2017			2016		
Note	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	
Unités d'actions restreintes	b)	57 \$	4 \$	61 \$	63 \$	2 \$	65 \$
Régime d'actionnariat des employés	c)	27	(27)	—	28	(28)	—
		84 \$	(23) \$	61 \$	91 \$	(26) \$	65 \$

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes en ce qui a trait aux unités d'actions restreintes sont présentées déduction faite des entrées de trésorerie découlant des contrats de swap sur actions réglés en trésorerie de 2 millions de dollars (2016 – 2 millions de dollars) et de 6 millions de dollars (2016 – 6 millions de dollars), respectivement. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, l'économie d'impôt sur le résultat découlant de la rémunération fondée sur des actions s'est établie à 9 millions de dollars (2016 – 9 millions de dollars) et à 23 millions de dollars (2016 – 24 millions de dollars), respectivement.

b) Unités d'actions restreintes

Généralités

Nous utilisons des unités d'actions restreintes en guise de fidélisation et de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur nominale égale à une action de participation, et donne normalement droit aux dividendes auxquels cette unité donnerait lieu si elle était effectivement une action de participation émise et en circulation. Les dividendes théoriques sont inscrits à titre d'émissions d'unités d'actions restreintes supplémentaires au cours de la durée de vie de l'unité en question. En raison du mécanisme des dividendes théoriques, la juste valeur à la date d'attribution des unités d'actions restreintes est égale à la juste valeur de marché des actions de participation correspondantes à la date d'attribution. Les unités d'actions restreintes deviennent généralement payables lorsque les droits sont acquis et la période d'acquisition habituelle des droits est de 33 mois (la durée de service requise). La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; la plupart des unités d'actions restreintes en cours comportent des droits d'acquisition en bloc. Le passif connexe est normalement réglé en trésorerie.

Unités d'actions restreintes de TELUS Corporation

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui offrent essentiellement les mêmes caractéristiques que nos unités d'actions restreintes générales, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 200 %) qui est tributaire de la réalisation d'une condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés (d'une pondération de 25 %) et du rendement total pour l'actionnaire en ce qui a trait aux actions ordinaires par rapport à celui d'un groupe mondial de sociétés de télécommunications analogues (d'une pondération de 75 %). La juste valeur à la date d'attribution du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés est égale à la juste valeur de marché des actions ordinaires correspondantes à la date d'attribution. Par conséquent, le sous-ensemble nominal a été inclus dans la

présentation de nos unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service. L'estimation récurrente, qui reflète un dividende variable, de la juste valeur du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire est déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo.

Le tableau suivant présente un sommaire des unités d'actions restreintes de TELUS Corporation en cours dont les droits n'étaient pas acquis.

	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016
Nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits n'étaient pas acquis		
Unités d'actions restreintes non assujetties à une condition de performance liée au marché		
Unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service	4 957 948	3 260 745
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés	217 463	130 234
	5 175 411	3 390 979
Unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au marché		
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire	652 388	390 703
	5 827 799	3 781 682

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS Corporation non assujetties à une condition de performance liée au marché.

Périodes closes le 30 septembre 2017	Trimestre			Période de neuf mois		
	Nombre d'unités d'actions restreintes ¹		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes ¹		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis		Droits non acquis	Droits acquis	
En cours, au début						
Droits non acquis	5 131 303	—	42,45 \$	3 390 979	—	41,71 \$
Droits acquis	—	9 159	41,06 \$	—	29 108	38,09 \$
Émises						
Attribution initiale	17 475	—	45,19 \$	1 790 088	—	43,50 \$
Au lieu de dividendes	56 539	102	44,50 \$	149 998	303	43,63 \$
Droits acquis	(7 533)	7 533	42,27 \$	(29 819)	29 819	42,10 \$
Réglées en trésorerie	—	(7 533)	42,34 \$	—	(49 969)	41,47 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation ou annulées	(22 373)	—	42,32 \$	(125 835)	—	42,04 \$
En cours, à la fin						
Droits non acquis	5 175 411	—	42,38 \$	5 175 411	—	42,38 \$
Droits acquis	—	9 261	32,93 \$	—	9 261	32,93 \$

1 Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire.

En ce qui a trait à certaines émissions d'unités d'actions restreintes de TELUS Corporation, nous avons conclu des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie, qui fixent notre coût; ces renseignements ainsi que le calendrier des unités d'actions restreintes de TELUS Corporation en cours au 30 septembre 2017 dont les droits n'étaient pas acquis sont présentés dans le tableau suivant.

Acquisition des droits au cours des exercices se clôturant les 31 décembre	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût fixe	Coût fixe par unité d'action restreinte	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût variable	Nombre total d'unités d'actions restreintes dont les droits ne sont pas acquis ¹
2017	1 677 719	45,30 \$	37 734	1 715 453
2018	1 792 286	40,91 \$	42 144	1 834 430
2019	1 385 734	45,46 \$	239 794	1 625 528
	4 855 739		319 672	5 175 411

1 Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire.

Unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques que les unités d'actions restreintes de TELUS Corporation, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 150 %) qui est tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS International (Cda) Inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

Période de neuf mois close le
30 septembre

2017

	Libellées en dollars américains			Libellées en dollars canadiens		
	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis		Droits non acquis	Droits acquis	
En cours, au début						
Droits non acquis	163 785	—	21,90 \$ US	—	—	— \$
Droits acquis	—	—	— \$ US	—	32 299	21,36 \$
Émises – Attribution initiale	77 093	—	24,10 \$ US	—	—	— \$
Droits acquis	(503)	503	24,10 \$ US	—	—	— \$
Exercées	—	(503)	24,10 \$ US	—	—	— \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation ou annulées	(63)	—	24,10 \$ US	—	—	— \$
En cours, à la fin						
Droits non acquis	240 312	—	22,60 \$ US	—	—	— \$
Droits acquis	—	—	— \$ US	—	32 299	21,36 \$

c) Régime d'actionariat des employés

Nous avons un régime d'actionariat des employés qui permet aux employés admissibles allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi d'acheter nos actions ordinaires au moyen de retenues sur la paie régulières s'établissant entre 1 % et 20 % de leur salaire; pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée, ces retenues peuvent s'établir entre 1 % et 55 % du salaire de l'employé. Nous devons verser des cotisations à un pourcentage s'établissant entre 20 % et 40 % pour chaque dollar cotisé par l'employé, jusqu'à concurrence d'un maximum de 6 % de la paie de l'employé admissible. Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2017 et 2016, nous avons versé une cotisation de 40 % pour les employés allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi; pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée, nous avons versé une cotisation de 35 %. Nous comptabilisons nos cotisations à titre de composante de la charge au titre des avantages du personnel et les droits sur notre cotisation sont acquis selon la première éventualité entre le dernier jour à notre emploi du participant au régime et le dernier jour ouvrable de l'année civile au cours duquel nous avons versé notre cotisation, à moins que le participant au régime n'ait fait l'objet d'un licenciement motivé, auquel cas, il sera déchu des cotisations que nous avons versées au cours de l'exercice.

En ce qui a trait aux actions ordinaires détenues dans le cadre du régime d'actionariat des employés, les dividendes sur actions ordinaires déclarés au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, d'un montant de 9 millions de dollars (2016 – 6 millions de dollars) et de 23 millions de dollars (2016 – 20 millions de dollars), respectivement, ont été réinvestis dans des actions ordinaires que le fiduciaire a acquises à même le capital (2016 – acquises sur le marché boursier), sans escompte applicable.

d) Attributions d'options sur actions

Généralités

Nous utilisons des attributions d'options sur actions en guise de fidélisation et de rémunération au rendement. Nous appliquons la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions de rémunération fondée sur des actions à nos dirigeants et autres employés. La période d'acquisition des droits au titre des attributions d'options sur actions est habituellement de trois ans (la durée de service requise), mais elle peut aussi s'échelonner sur une période maximale de cinq ans. La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; toutes les attributions d'options sur actions octroyées après 2004 sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc.

La juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options sur actions est calculée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes (modèle analytique). Le taux d'intérêt sans risque utilisé pour déterminer la juste valeur des attributions d'options sur actions est basé sur une courbe des taux du gouvernement du Canada qui a cours au moment de l'attribution. La durée de vie prévue des attributions d'options sur actions est fondée sur nos données historiques relatives à l'exercice de l'attribution d'options sur actions. De même, la volatilité attendue tient compte de la volatilité historique du prix de nos actions ordinaires pour les options sur actions de TELUS Corporation et de la volatilité historique du prix des actions de sociétés analogues pour les options sur actions de TELUS International (Cda) Inc. Le taux de rendement représente le dividende annualisé ayant cours au moment de l'attribution, divisé par le prix d'exercice de l'attribution d'options sur actions. Les dividendes ne sont pas versés sur des attributions d'options sur actions non exercées et ne peuvent faire l'objet d'acquisition de droits.

Options sur actions de TELUS Corporation

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime d'options sur actions de TELUS Corporation.

Périodes closes le 30 septembre 2017	Trimestre		Période de neuf mois	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En cours, au début	890 989	26,79 \$	1 417 693	24,49 \$
Exercées ¹	(50 552)	25,72 \$	(553 150)	21,19 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	—	— \$	(3 718)	27,48 \$
Expirées	—	— \$	(20 388)	16,31 \$
En cours, à la fin	840 437	26,85 \$	840 437	26,85 \$

1 La valeur intrinsèque totale des attributions d'options sur actions exercées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 se chiffrait à 1 million de dollars (reflétant un prix moyen pondéré aux dates d'exercice de 44,81 \$ l'action) et à 13 millions de dollars (reflétant un prix moyen pondéré aux dates d'exercice de 44,13 \$ l'action), respectivement. L'écart entre le nombre d'options sur actions exercées et le nombre d'actions ordinaires émises (tel qu'il est reflété dans les états consolidés des variations des capitaux propres) découle de notre choix de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant présente les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en cours de TELUS Corporation, dont les droits sont entièrement acquis, au 30 septembre 2017.

Options en cours et pouvant être exercées

Fourchette de prix des options	Total		
Prix le plus bas	23,08 \$	28,56 \$	23,08 \$
Prix le plus haut	25,64 \$	31,69 \$	31,69 \$
Date d'expiration et nombre d'options			
2018	335 666	—	335 666
2019	—	504 771	504 771
	335 666	504 771	840 437
Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	0,4	1,6	1,2
Prix moyen pondéré	23,31 \$	29,21 \$	26,85 \$
Valeur intrinsèque totale ¹ (en millions)	7 \$	8 \$	15 \$

1 La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action ordinaire au 30 septembre 2017, qui s'établissait à 44,88 \$.

Options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

Des employés peuvent recevoir des options sur actions de participation (régées en instruments de capitaux propres) leur permettant d'acheter des actions ordinaires de TELUS International (Cda) Inc., à un prix correspondant à, ou équivalant à un multiple de la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution, et/ou des options sur actions fictives (régées en trésorerie) qui leur permettent d'être exposés à une appréciation du prix des actions ordinaires de TELUS International (Cda) Inc. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas dix ans à compter du moment de l'attribution. Toutes les attributions d'options sur actions de participation et la plupart des attributions d'options sur actions procurent un dividende variable (de 0 % à 100 %) qui est tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS International (Cda) Inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs au régime d'options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre	2017			
	Libellées en dollars américains		Libellées en dollars canadiens	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions ¹	Nombre d'options sur actions	Prix des options sur actions ²
En cours, au début et à la fin	573 354	30,86 \$ US	53 832	21,36 \$

1 La fourchette de prix des options sur actions s'établit entre 21,90 \$ US et 40,26 \$ US par action de participation de TELUS International (Cda) Inc. et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 9,3 ans.

2 La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 8,8 ans.

14 avantages du personnel futurs

a) Régimes de retraite à prestations définies – détails

Notre charge (économie) au titre des régimes de retraite à prestations définies s'établit comme suit :

Trimestres clos les 30 septembre
(en millions)

Comptabilisée dans les éléments suivants :	2017				2016			
	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	18 \$	— \$	— \$	18 \$	21 \$	— \$	— \$	21 \$
Intérêts nets; rendement de l'actif des régimes								
Charges d'intérêts découlant des obligations au titre des prestations définies constituées	—	83	—	83	—	85	—	85
Rendement de l'actif des régimes, y compris les produits d'intérêts ¹	—	(83)	49	(34)	—	(85)	(204)	(289)
Incidence des intérêts sur le plafond relatif à l'actif des régimes	—	1	—	1	—	1	—	1
	—	1	49	50	—	1	(204)	(203)
Frais administratifs	2	—	—	2	2	—	—	2
Variation de l'incidence de la limitation du montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes	—	—	(19)	(19)	—	—	—	—
	20 \$	1 \$	30 \$	51 \$	23 \$	1 \$	(204) \$	(180) \$

1 Les produits d'intérêts sur la tranche attribuable à l'actif des régimes du montant net des intérêts des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées.

Périodes de neuf mois closes les
30 septembre (en millions)

Comptabilisée dans les éléments suivants :	2017				2016			
	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	56 \$	— \$	— \$	56 \$	62 \$	— \$	— \$	62 \$
Intérêts nets; rendement de l'actif des régimes								
Charges d'intérêts découlant des obligations au titre des prestations définies constituées	—	249	—	249	—	255	—	255
Rendement de l'actif des régimes, y compris les produits d'intérêts ¹	—	(248)	(120)	(368)	—	(254)	(228)	(482)
Incidence des intérêts sur le plafond relatif à l'actif des régimes	—	3	—	3	—	2	—	2
	—	4	(120)	(116)	—	3	(228)	(225)
Frais administratifs	5	—	—	5	5	—	—	5
Variation de l'incidence de la limitation du montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes	—	—	32	32	—	—	—	—
	61 \$	4 \$	(88) \$	(23) \$	67 \$	3 \$	(228) \$	(158) \$

1 Les produits d'intérêts sur la tranche attribuable à l'actif des régimes du montant net des intérêts des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées.

b) Régimes à cotisations définies – charge

Le total des coûts des régimes de retraite à cotisations définies que nous comptabilisons se présente comme suit :

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2017	2016	2017	2016
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	6 \$	7 \$	18 \$	20 \$
Autres régimes de retraite à cotisations définies	17	17	49	48
	23 \$	24 \$	67 \$	68 \$

15 coûts de restructuration et autres coûts**a) Coûts de restructuration et autres coûts**

Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents, comme il est expliqué plus en détail à la *note 15 b)*. Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles d'exploitation. Les autres coûts comprennent également les coûts externes supplémentaires engagés relativement aux acquisitions ou cessions d'entreprises, ainsi que les coûts liés aux litiges, dans le cas de pertes ou de règlements importants.

Le tableau ci-dessous illustre les coûts de restructuration et autres coûts qui sont présentés dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Coûts de restructuration (note 15 b)		Autres coûts (note 15 c)		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
TRIMESTRES						
Achat de biens et services	15 \$	23 \$	16 \$	— \$	31 \$	23 \$
Charge au titre des avantages du personnel	1	37	4	—	5	37
	16 \$	60 \$	20 \$	— \$	36 \$	60 \$
PÉRIODES DE NEUF MOIS						
Achat de biens et services	36 \$	39 \$	22 \$	— \$	58 \$	39 \$
Charge au titre des avantages du personnel	12	92	9	—	21	92
	48 \$	131 \$	31 \$	— \$	79 \$	131 \$

b) Provisions au titre de la restructuration

Les provisions liées au personnel et les autres provisions, telles qu'elles sont présentées à la *note 25*, comprennent les montants concernant les activités de restructuration. En 2017, les activités de restructuration comprenaient les initiatives d'efficacité opérationnelle en cours et supplémentaires, notamment les coûts liés au personnel et la rationalisation des biens immobiliers. Ces initiatives visaient à accroître notre productivité opérationnelle à long terme et notre compétitivité.

c) Autres

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, des coûts externes supplémentaires ont été engagés relativement aux acquisitions d'entreprises. Dans le cadre de notre acquisition d'abonnés des services mobiles postpayés de Manitoba Telecom Services Inc., décrite plus en détail à la *note 18 b)*, des charges inhabituelles et non récurrentes liées à l'intégration d'entreprises qui ne seraient pas considérées comme des coûts de restructuration ou comme faisant partie de la juste valeur de l'actif net acquis ont été incluses dans les autres coûts.

16 débiteurs

(en millions)	Note	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016
Créances clients	4 a)	1 160 \$	1 217 \$
Montants courus à recevoir – clients		139	131
Provisions pour créances douteuses	4 a)	(47)	(54)
		1 252	1 294
Montants courus à recevoir – autres		287	177
		1 539 \$	1 471 \$

17 immobilisations corporelles

(en millions)	Note	Actifs liés au réseau	Bâtiments et améliorations locatives	Autres	Terrains	Actifs en construction	Total
Au coût							
Au 1 ^{er} janvier 2017		28 284 \$	2 954 \$	1 021 \$	55 \$	592 \$	32 906 \$
Entrées		716	27	33	—	1 128	1 904
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises	18 b)	25	7	9	—	—	41
Cessions, mises hors service et autres		(1 460)	(27)	(24)	(7)	—	(1 518)
Actifs en construction mis en service		830	99	51	—	(980)	—
Au 30 septembre 2017		28 395 \$	3 060 \$	1 090 \$	48 \$	740 \$	33 333 \$
Amortissement cumulé							
Au 1 ^{er} janvier 2017		19 950 \$	1 836 \$	656 \$	— \$	— \$	22 442 \$
Amortissement des immobilisations corporelles		1 039	79	85	—	—	1 203
Cessions, mises hors service et autres		(1 434)	(28)	(34)	—	—	(1 496)
Au 30 septembre 2017		19 555 \$	1 887 \$	707 \$	— \$	— \$	22 149 \$
Valeur comptable nette							
Au 31 décembre 2016		8 334 \$	1 118 \$	365 \$	55 \$	592 \$	10 464 \$
Au 30 septembre 2017		8 840 \$	1 173 \$	383 \$	48 \$	740 \$	11 184 \$

Au 30 septembre 2017, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles totalisaient 198 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2020 (31 décembre 2016 – 436 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2020).

18 immobilisations incorporelles et goodwill

a) Immobilisations incorporelles et goodwill, montant net

(en millions)	Immobilisations incorporelles amortissables				Licences de spectre	Total des immobilisations incorporelles	Goodwill ¹	Total des immobilisations incorporelles et du goodwill
	Contrats avec les clients, relations clients connexes, abonnés et droits dans un bail	Logiciels	Servitudes et autres	Actifs en construction				
Au coût								
Au 1 ^{er} janvier 2017	485 \$	4 295 \$	93 \$	212 \$	8 693 \$	13 778 \$	4 151 \$	17 929 \$
Entrées	—	63	3	388	—	454	—	454
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises (note 18 b)	134	101	—	—	—	235	438	673
Cessions, mises hors service et autres	(47)	(142)	(2)	—	—	(191)	—	(191)
Actifs en construction mis en service	—	293	—	(293)	—	—	—	—
Écarts de change, montant net	—	—	—	—	—	—	(10)	(10)
Au 30 septembre 2017	572 \$	4 610 \$	94 \$	307 \$	8 693 \$	14 276 \$	4 579 \$	18 855 \$
Amortissement cumulé								
Au 1 ^{er} janvier 2017	323 \$	3 032 \$	59 \$	—	—	3 414 \$	364 \$	3 778 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	35	364	3	—	—	402	—	402
Cessions, mises hors service et autres	(48)	(141)	(2)	—	—	(191)	—	(191)
Au 30 septembre 2017	310 \$	3 255 \$	60 \$	—	—	3 625 \$	364 \$	3 989 \$
Valeur comptable nette								
Au 31 décembre 2016	162 \$	1 263 \$	34 \$	212 \$	8 693 \$	10 364 \$	3 787 \$	14 151 \$
Au 30 septembre 2017	262 \$	1 355 \$	34 \$	307 \$	8 693 \$	10 651 \$	4 215 \$	14 866 \$

1 L'amortissement cumulé du goodwill correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002; il n'y a aucune perte de valeur cumulée dans l'amortissement cumulé du goodwill.

Au 30 septembre 2017, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles, en excluant ceux découlant de l'entente mentionnée au point c) ci-dessous, totalisaient 58 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2016 (31 décembre 2016 – 82 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2020).

b) Acquisitions d'entreprises

Services mobiles postpayés de Manitoba Telecom Services Inc.

Le 2 mai 2016, BCE Inc. a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Manitoba Telecom Services Inc. Au 30 septembre 2016, toutes les approbations du tribunal et des actionnaires avaient été obtenues et au 15 février 2017, toutes les approbations réglementaires avaient été obtenues. La clôture de la transaction a eu lieu le 17 mars 2017. En juin

2016, nous avions soumis un avis et une demande de décision préalable auprès du Bureau de la concurrence concernant notre entente de principe avec BCE Inc. précédemment annoncée, en vertu de laquelle nous avions l'intention d'acquiescer une partie des abonnés des services mobiles postpayés de Manitoba Telecom Services Inc., de ses actifs réseau et de ses magasins au Manitoba, à la conclusion de l'acquisition de Manitoba Telecom Services Inc. par BCE Inc.

Le 1^{er} avril 2017, nous avons acquis environ le quart des contrats avec les clients des services mobiles postpayés de Manitoba Telecom Services Inc., ainsi que certains actifs liés au réseau et droits relatifs à 15 magasins de détail au Manitoba. Le principal objectif de cette acquisition est d'augmenter le nombre de nos abonnés des services mobiles postpayés au Manitoba et d'améliorer notre distribution de produits mobiles et de services à la clientèle dans l'ensemble du Manitoba.

Le principal facteur ayant contribué à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité de l'entreprise acquise à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant des avantages d'acquérir des entreprises établies à plusieurs endroits). Nous prévoyons que le montant affecté au goodwill ne sera pas déductible fiscalement.

Kroll Computer Systems Inc.

Le 15 mai 2017, nous avons acquis une participation de 100 % dans Kroll Computer Systems Inc., dans le but principal d'élargir notre présence sur le plan géographique et de rehausser la qualité des produits que nous offrons en tant que fournisseur de services de gestion de pharmacies à l'échelle nationale.

Le principal facteur ayant contribué à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité de l'entreprise acquise à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant de la main-d'œuvre acquise et des avantages d'acquérir une entreprise établie). Nous prévoyons que le montant affecté au goodwill sera déductible fiscalement.

Voxpro Limited

Le 31 août 2017, nous avons acquis une participation de 55 % dans Voxpro Limited, une société qui offre des services d'impartition de processus d'affaires et des services de centres de contact ayant des établissements en Irlande, aux États-Unis et en Roumanie, pour une contrepartie en trésorerie de 58 millions de dollars. Cet investissement vise à accroître davantage les services de soutien à nos clients qui offrent des services et produits liés à Internet, à accroître nos capacités au chapitre des ventes dans des marchés choisis, et à acquérir des capacités de redondance multisites pour soutenir d'autres installations.

Parallèlement à l'acquisition de la participation de 55 % dans l'entreprise, nous avons fourni une option de vente position vendeur aux actionnaires vendeurs restants, en vertu de laquelle ils pourraient vendre les actions correspondant à la participation résiduelles de 45 % à compter de 2021. La juste valeur en date de l'acquisition des actions faisant l'objet des options de vente détenues par les actionnaires ne détenant pas le contrôle pouvant être vendues a été comptabilisée à titre de provision pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 (se reporter à la *note 25*). Aussi parallèlement à notre acquisition de la participation initiale de 55 %, les actionnaires ne détenant pas le contrôle nous ont fourni une option d'achat position acheteur, qui reflète les modalités prévues par l'option de vente position vendeur.

Le principal facteur ayant contribué à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité de l'entreprise acquise à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant de la main-d'œuvre acquise et des avantages d'acquérir une entreprise établie). Nous prévoyons que le montant attribué au goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

Transactions non significatives sur une base individuelle

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, nous avons acquis une participation de 100 % dans des entreprises qui complètent nos lignes d'activité existantes. Le principal facteur ayant contribué à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité des entreprises acquises à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant du faible niveau des actifs corporels par rapport à la capacité des entreprises à générer des bénéfices). Une tranche du montant affecté au goodwill pourrait être déductible fiscalement.

Justes valeurs à la date d'acquisition

Les justes valeurs provisoires à la date d'acquisition attribuées aux actifs acquis et aux passifs repris sont présentées dans le tableau suivant.

Prix d'achat provisoire réparti

En fonction de la juste valeur à la date d'acquisition (en millions de dollars)	Prix d'achat provisoire réparti				Total
	Services mobiles postpayés de Manitoba Telecom Services Inc. ¹	Kroll Computer Systems Inc. ²	Voxpro Limited ³	Acquisitions non significatives sur une base individuelle	
Actif					
Actifs courants					
Trésorerie	— \$	1 \$	3 \$	— \$	4 \$
Débiteurs ⁴	9	3	21	—	33
Autres	7	—	4	1	12
	16	4	28	1	49
Actifs non courants					
Immobilisations corporelles					
Actifs liés au réseau	23	—	—	2	25
Bâtiments et améliorations locatives	—	—	7	—	7
Autres	—	1	8	—	9
Immobilisations incorporelles amortissables ⁵					
Contrats avec les clients, relations clients (y compris celles liées aux contrats avec les clients), abonnés et droits dans un bail	54	26	39	15	134
Logiciels	—	101	—	—	101
	77	128	54	17	276
Total des actifs identifiables acquis	93	132	82	18	325
Passif					
Passifs courants					
Créditeurs et charges à payer	1	1	18	—	20
Facturation par anticipation et dépôts de clients	2	4	—	1	7
Provisions	6	—	—	—	6
	9	5	18	1	33
Passifs non courants					
Provisions	6	3	—	—	9
Autres passifs à long terme	—	—	1	—	1
Impôt sur le résultat différé	18	—	5	—	23
	24	3	6	—	33
Total des passifs repris	33	8	24	1	66
Actifs identifiables nets acquis	60	124	58	17	259
Goodwill	206	126	94	12	438
Actifs nets acquis	266 \$	250 \$	152 \$	29 \$	697 \$
Acquisition effectuée selon le moyen suivant :					
Contrepartie en trésorerie	306 \$	150 \$	58 \$	27 \$	541 \$
Montants courus à recevoir ⁶	(40)	—	—	—	(40)
Créditeurs et charges à payer	—	—	—	2	2
Provisions	—	—	71	—	71
Émission d'actions ordinaires de TELUS Corporation	—	100	—	—	100
Relation préexistante réglée au moment de l'acquisition	—	—	23	—	23
	266 \$	250 \$	152 \$	29 \$	697 \$

1 La répartition du prix d'achat, notamment à l'égard de l'évaluation du nombre d'abonnés, des contrats avec les clients, des relations clients (y compris celles liées aux contrats avec les clients) et des droits dans un bail et de l'évaluation de la provision, n'avait toujours pas été arrêtée définitivement à la date de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés. Comme il est d'usage lors d'une transaction d'acquisition d'entreprise, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, nous n'avions pas un accès complet aux parties pertinentes des documents comptables de Manitoba Telecom Services Inc. Après avoir eu le temps suffisant pour examiner les parties pertinentes des documents comptables de Manitoba Telecom Services Inc. et après avoir obtenu de nouvelles informations sur les faits et circonstances connexes à la date d'acquisition, nous ajusterons les montants provisoires pour tenir compte des actifs identifiables acquis et des passifs repris et ainsi finaliser notre répartition du prix d'achat.

Notre prix total des transactions conclues avec BCE Inc. variera en fonction du nombre réel d'abonnés des services mobiles admissibles acquis. Le prix devrait être déterminé d'ici le 31 mars 2018.

2 La répartition du prix d'achat, principalement à l'égard de l'évaluation des logiciels, n'avait toujours pas été arrêtée définitivement à la date de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés. Comme il est d'usage lors d'une transaction d'acquisition d'entreprise, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, nous n'avions pas un accès complet aux documents comptables de Kroll Computer Systems Inc. Après avoir eu le temps suffisant pour examiner les documents comptables de Kroll Computer Systems Inc., nous prévoyons finaliser notre répartition du prix d'achat.

- 3 La répartition du prix d'achat, principalement à l'égard de relations clients, n'avait toujours pas été arrêtée définitivement à la date de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés. Comme il est d'usage lors d'une transaction d'acquisition d'entreprise, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, nous n'avons pas un accès complet aux documents comptables de Voxpro Limited. Après avoir eu le temps suffisant pour examiner les documents comptables de Voxpro Limited, nous prévoyons finaliser notre répartition du prix d'achat.
- Avant l'acquisition, nous avons accordé à Voxpro Limited une avance de 23 \$; cette relation préexistante a été réglée à la date du regroupement d'entreprises, sans comptabilisation de profit ni de perte.
- 4 La juste valeur des débiteurs est égale aux montants contractuels bruts à recevoir et reflète les meilleures estimations à la date d'acquisition des flux de trésorerie contractuels devant être recouverts.
- 5 Les contrats avec les clients et les relations clients (y compris celles liées aux contrats avec les clients) devraient être amortis sur des périodes de 8 à 10 ans; les logiciels devraient être amortis sur une période de 10 ans.
- 6 Le prix total de la transaction dépend du nombre d'abonnés des services mobiles postpayés admissibles acquis. Si le nombre d'abonnés des services mobiles postpayés admissibles acquis est inférieur au nombre cible, le prix total de la transaction sera réduit au prorata. Un montant à recevoir correspondant à l'estimation d'une telle réduction a été inscrit, déduction faite des ajustements connexes.

Informations pro forma

Les informations supplémentaires pro forma qui suivent représentent certains résultats d'exploitation comme si les acquisitions d'entreprises susmentionnées avaient été effectuées au début de l'exercice 2017.

Périodes closes le 30 septembre 2017 (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre		Période de neuf mois	
	Données présentées ¹	Données pro forma ²	Données présentées ¹	Données pro forma ²
Produits d'exploitation	3 366 \$	3 392 \$	9 837 \$	9 958 \$
Bénéfice net	370 \$	369 \$	1 197 \$	1 192 \$
Bénéfice net par action ordinaire				
De base	0,62 \$	0,62 \$	1,99 \$	1,98 \$
Dilué	0,62 \$	0,62 \$	1,99 \$	1,98 \$

- 1 Pour le trimestre clos le 30 septembre 2017, les produits d'exploitation et le bénéfice net comprennent un montant de 19 \$ et de 9 \$, respectivement, en ce qui a trait aux services mobiles postpayés de Manitoba Telecom Services Inc., un montant de 7 \$ et de 1 \$, respectivement, en ce qui a trait à Kroll Computer Systems Inc., et un montant de 12 \$ et de (1) \$, respectivement, en ce qui a trait à Voxpro Limited. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017, les produits d'exploitation et le bénéfice net comprennent un montant de 37 \$ et de 13 \$, respectivement, en ce qui a trait aux services mobiles postpayés de Manitoba Telecom Services Inc., un montant de 10 \$ et de 1 \$, respectivement, en ce qui a trait à Kroll Computer Systems Inc. et un montant de 12 \$ et de (1) \$, respectivement, en ce qui a trait à Voxpro Limited.
- 2 Les montants pro forma pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 reflètent les entreprises acquises. En ce qui concerne les services mobiles postpayés de Manitoba Telecom Services Inc., des ajustements pro forma pour tenir compte des produits et de l'achat de biens et services ne sont pas disponibles, car les systèmes d'information du vendeur n'ont pas été configurés pour saisir ce type d'information. Comme mesure de substitution, les montants liés aux produits et à l'achat de biens et services pour le trimestre clos le 30 juin 2017 ont été utilisés aux fins des données pro forma. Les résultats des entreprises acquises ont été inclus dans nos comptes consolidés de résultat et de résultat global à compter des dates d'acquisition.

Les informations supplémentaires pro forma reposent sur des estimations et des hypothèses qui sont jugées raisonnables. Les informations supplémentaires pro forma ne sont pas nécessairement représentatives de nos résultats financiers consolidés futurs ni des résultats qui auraient été réalisés si les acquisitions d'entreprises avaient été effectuées au début des périodes présentées. Les informations supplémentaires pro forma comprennent des renseignements additionnels au sujet de l'amortissement des immobilisations corporelles, de l'amortissement des immobilisations incorporelles, des frais de financement et des autres charges supplémentaires découlant des acquisitions, déduction faite des incidences fiscales connexes.

c) Acquisition d'entreprise après la période de présentation de l'information financière

Le 30 octobre 2017, par l'entremise de notre filiale TELUS International (Cda) Inc., nous avons conclu une entente visant l'acquisition d'une participation de 65 % dans Xavient Information Systems, un groupe de sociétés offrant des services-conseils en matière de technologies de l'information et des services de logiciels ayant des établissements aux États-Unis et en Inde pour une contrepartie se composant d'un montant en trésorerie d'environ 144 millions de dollars (115 millions de dollars US) et d'actions ordinaires de TELUS International (Cda) Inc. d'un montant d'environ 19 millions de dollars (15 millions de dollars US). La transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles, y compris les approbations réglementaires. Nous nous attendons à ce que la conclusion de cette transaction ait lieu plus tard en 2017. Cet investissement vise à accroître notre capacité à fournir des services complexes et d'une plus grande valeur en matière de technologies de l'information, à améliorer nos ventes connexes et nos capacités en matière de solutions, ainsi qu'à acquérir des capacités de redondance multisites pour soutenir d'autres installations.

En ce qui a trait à la participation de 65 % acquise dans l'entreprise, nous fournirons, au moment de la clôture, une option de vente position vendeur aux actionnaires vendeurs restants; l'option de vente position vendeur relative à la tranche restante de 35 % de la participation économique pourrait être exercée au plus tard le 31 décembre 2020. En vertu de l'option de vente position vendeur, la méthode utilisée pour établir le prix des actions sera basée sur les résultats. La juste valeur en date de l'acquisition des actions faisant l'objet des options de vente détenues par les actionnaires ne détenant pas le contrôle pouvant être vendues sera comptabilisée à titre

de provision pour la période au cours de laquelle la transaction sera conclue. À l'heure actuelle, nous estimons que cette juste valeur serait de l'ordre de 150 millions de dollars (120 millions de dollars US). Aussi parallèlement à la clôture, les actionnaires ne détenant pas le contrôle sont tenus de nous fournir une option d'achat position acheteur, qui reflétera essentiellement les modalités prévues par l'option de vente position vendeur.

Le principal facteur qui contribuera à la comptabilisation d'un goodwill sera la capacité de l'entreprise acquise à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant de la main-d'œuvre acquise et des avantages d'acquérir des entreprises établies dans de multiples emplacements). Nous prévoyons que le montant attribué au goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

19 contrats de location

Nous occupons des locaux loués dans divers emplacements et exploitons des terrains, des bâtiments et de l'équipement aux termes de contrats de location simple. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, les charges liées aux contrats de location simple de biens immobiliers et de véhicules automobiles, déduction faite de l'amortissement des profits différés sur les opérations de cession-bail de bâtiments et des coûts d'occupation liés aux biens immobiliers loués, ont été de 50 millions de dollars (2016 – 45 millions de dollars) et de 143 millions de dollars (2016 – 130 millions de dollars), respectivement; les coûts d'occupation liés aux biens immobiliers loués ont totalisé 31 millions de dollars (2016 – 32 millions de dollars) et 95 millions de dollars (2016 – 100 millions de dollars), respectivement.

Se reporter à la *note 2 b)* pour des détails sur les modifications importantes apportées aux IFRS de l'IASB qui n'ont pas encore prise d'effet et qui n'ont pas encore été mises en application, mais qui auront une incidence importante sur le moment auquel les charges liées aux contrats de location simple sont comptabilisées, sur leur comptabilisation aux états consolidés de la situation financière, ainsi que sur leur classement dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global et dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

20 autres actifs à long terme

(en millions)	Note	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016
Actif au titre des régimes de retraite		426 \$	358 \$
Placements		57	62
Contrats d'entretien payés d'avance		60	62
Coentreprises immobilières	21 c)	17	30
Avances aux coentreprises immobilières	21 c)	40	21
Autres		115	107
		715 \$	640 \$

21 coentreprises immobilières

a) Généralités

En 2011, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec une partie sans lien de dépendance, aux fins du projet Jardin TELUS, un projet de réaménagement se composant d'un immeuble d'habitation en copropriété et d'un immeuble commercial et de commerces de détail situés à Vancouver, en Colombie-Britannique. TELUS est l'un des locataires de Jardin TELUS qui est désormais notre siège social mondial. La nouvelle tour de bureaux a obtenu la certification LEED (d'après l'anglais *Leadership in Energy and Environmental Design*) Platine de 2009, et la nouvelle tour d'habitation en copropriété avoisinante a été construite conformément à la norme LEED Or.

En 2013, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec deux parties sans lien de dépendance (dont l'une est notre partenaire de Jardin TELUS) aux fins d'un projet visant le réaménagement d'un complexe qui se composera d'un immeuble d'habitation, d'un immeuble commercial et de commerces de détail, appelé TELUS Sky, à Calgary, en Alberta. La nouvelle tour, dont la construction devrait prendre fin en 2019, sera construite conformément à la norme LEED Platine.

b) Information financière résumée des coentreprises immobilières

(en millions)	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et placements temporaires, montant net	14 \$	15 \$
Dépôts entiers pour des incitations à la prise à bail et privilèges	1	5
Dépôts relatifs à des contrats de vente détenus par un fiduciaire sans lien de dépendance	—	2
Autres	4	6
Biens en voie de développement – Habitations en copropriété (soumises à des contrats de vente)	6	13
	25	41
Actifs non courants		
Biens en voie de développement – Immeuble de placement	185	121
Immeuble de placement	257	261
	442	382
	467 \$	423 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	12 \$	18 \$
Dépôts relatifs à des contrats de vente		
À payer	—	3
Détenus par un fiduciaire sans lien de dépendance	—	2
Tranche à court terme d'un emprunt hypothécaire portant intérêt à 3,7 % et d'obligations de premier rang garanties portant intérêt à 3,4 %	5	4
Retenues de garantie au titre de la construction	8	7
	25	34
Passifs non courants		
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction	120	63
Emprunt hypothécaire portant intérêt à 3,7 % et arrivant à échéance en septembre 2024	27	—
Obligations de premier rang garanties portant intérêt à 3,4 % et arrivant à échéance en juillet 2025	210	213
	357	276
Passifs	382	310
Capitaux propres		
TELUS ¹	34	48
Autres associés	51	65
	85	113
	467 \$	423 \$

- 1 Les montants comptabilisés par les coentreprises immobilières au titre des capitaux propres diffèrent de ceux que nous avons comptabilisés en raison du montant des profits différés sur nos biens immobiliers investis et de la provision pour moins-value que nous avons comptabilisée en excédent de la provision pour moins-value comptabilisée par la coentreprise immobilière.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2017	2016	2017	2016
Produits				
Produits tirés de l'immeuble de placement	8 \$	6 \$	25 \$	26 \$
Produits tirés de la vente d'habitations en copropriété	— \$	106 \$	13 \$	220 \$
Dotation aux amortissements	2 \$	2 \$	6 \$	6 \$
Charges d'intérêts ¹	2 \$	2 \$	6 \$	8 \$
Bénéfice net et bénéfice global ²	1 \$	30 \$	7 \$	66 \$

- 1 Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, les coentreprises immobilières ont comptabilisé à l'actif des coûts de financement de 1 \$ (2016 – 1 \$) et de 3 \$ (2016 – 2 \$), respectivement.
- 2 Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières.

c) Nos activités liées aux coentreprises immobilières

Nos activités liées aux placements dans des coentreprises immobilières sont présentées dans le tableau ci-après.

Trimestres clos les 30 septembre (en millions)	2017			2016		
	Prêts et créances et autres ¹	Capitaux propres ²	Total	Prêts et créances et autres ¹	Capitaux propres ²	Total
Liés aux comptes de résultat et de résultat global des coentreprises immobilières						
Bénéfice global qui nous est attribuable ³	— \$	1 \$	1 \$	— \$	15 \$	15 \$
Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières						
<i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i>						
Comptabilisation du profit initialement différé sur nos biens immobiliers initialement investis	—	—	—	—	3	3
<i>Flux de trésorerie de la période considérée</i>						
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction						
Sommes avancées	6	—	6	5	—	5
Montants remboursés	—	—	—	(23)	—	(23)
Coûts de financement qui nous ont été payés	—	—	—	—	—	—
Remboursement des fonds avancés	—	—	—	(18)	—	(18)
Fonds qui nous ont été remboursés et bénéfices distribués	—	(14)	(14)	—	(9)	(9)
Augmentation (diminution) nette	6	(13)	(7)	(36)	9	(27)
Valeur comptable des coentreprises immobilières						
Solde au début	34	30	64	52	34	86
Provision pour moins-value	—	—	—	—	(8)	(8)
Solde à la fin	40 \$	17 \$	57 \$	16 \$	35 \$	51 \$

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions)	2017			2016		
	Prêts et créances et autres ¹	Capitaux propres ²	Total	Prêts et créances et autres ¹	Capitaux propres ²	Total
Liés aux comptes de résultat et de résultat global des coentreprises immobilières						
Bénéfice global qui nous est attribuable ³	— \$	4 \$	4 \$	— \$	29 \$	29 \$
Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières						
<i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i>						
Comptabilisation du profit initialement différé sur nos biens immobiliers initialement investis	—	1	1	—	7	7
Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction et autres (note 6)	—	—	—	1	—	1
<i>Flux de trésorerie de la période considérée</i>						
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction						
Sommes avancées	19	—	19	28	—	28
Montants remboursés	—	—	—	(63)	—	(63)
Coûts de financement qui nous ont été payés	—	—	—	(1)	—	(1)
Remboursement des fonds avancés	—	—	—	(18)	—	(18)
Fonds qui nous ont été remboursés et bénéfices distribués	—	(18)	(18)	—	(9)	(9)
Augmentation (diminution) nette	19	(13)	6	(53)	27	(26)
Valeur comptable des coentreprises immobilières						
Solde au début	21	30	51	69	25	94
Provision pour moins-value	—	—	—	—	(17)	(17)
Solde à la fin	40 \$	17 \$	57 \$	16 \$	35 \$	51 \$

1 Les prêts et créances sont inclus dans nos états consolidés de la situation financière à titre d'avances aux coentreprises immobilières et se composent des avances en vertu des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (se reporter à la note 21 d), ainsi que d'un prêt hypothécaire de 18 \$ sur la tour d'habitation en copropriété Jardin TELUS jusqu'à son remboursement au cours du trimestre clos le 30 septembre 2016.

2 Nous comptabilisons notre participation dans les coentreprises immobilières au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

3 Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières. La charge d'impôt sur le résultat est constituée au moment de déterminer le bénéfice global qui nous est attribuable.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, la coentreprise immobilière Jardin TELUS a comptabilisé un montant de 3 millions de dollars (2016 – 3 millions de dollars) et de 9 millions de dollars (2016 – 8 millions de dollars), respectivement, au titre des produits tirés de la location de la tour de bureaux du projet Jardin TELUS. La moitié de ce montant est attribuable à notre participation économique dans la coentreprise immobilière et l'autre moitié est attribuable à la participation économique de notre associé dans la coentreprise immobilière.

d) Engagements et passifs éventuels

Engagements au titre des travaux de construction

La coentreprise immobilière TELUS Sky prévoit engager des dépenses totalisant environ 400 millions de dollars aux fins de la construction d'une tour à usage mixte. Au 30 septembre 2017, les engagements contractuels de la coentreprise immobilière jusqu'en 2019 au titre des travaux de construction s'élevaient à environ 96 millions de dollars (31 décembre 2016 – 121 millions de dollars jusqu'en 2018).

Facilités de crédit aux fins des travaux de construction

La coentreprise immobilière TELUS Sky a une convention de crédit avec trois institutions financières canadiennes (en leur qualité de coprêteur à 66⅔ %) et avec TELUS Corporation (en sa qualité de coprêteur à 33⅓ %) qui prévoit un financement de 342 millions de dollars aux fins des travaux de construction liés à ce projet. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction comportent les déclarations de financement liées aux travaux de construction de biens immobiliers, les garanties et les clauses restrictives habituelles et sont garanties par des débiteures à vue constituant des charges hypothécaires de premier rang fixes et flottantes grevant les biens immobiliers sous-jacents. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction sont disponibles sous forme d'acceptations bancaires ou de prêts à taux préférentiel, et portent intérêt à des taux analogues aux taux dont sont assorties des facilités de financement aux fins de construction similaires.

(en millions)	Note	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016
Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction – TELUS Corporation			
Non utilisées	4 b)	74 \$	93 \$
Avances		40	21
		114	114
Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction – Autres			
		228	228
		342 \$	342 \$

22 emprunts à court terme

Le 26 juillet 2002, une de nos filiales, TELUS Communications Inc., a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est en mesure de vendre une participation dans certaines créances clients, sous réserve d'un montant maximal de 500 millions de dollars (31 décembre 2016 – 500 millions de dollars). Cette convention de titrisation à rechargement arrive à expiration le 31 décembre 2018 et exige qu'un produit en trésorerie minimal de 100 millions de dollars soit tiré de la vente mensuelle de participations dans certaines créances clients. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la notation BB (31 décembre 2016 – BB) attribuée par Dominion Bond Rating Service, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée.

Lorsque nous cédonos nos créances clients, nous conservons des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Au 30 septembre 2017, nous avons vendu à la fiducie (mais continuons de comptabiliser) des créances clients d'un montant de 117 millions de dollars (31 décembre 2016 – 116 millions de dollars). Les emprunts à court terme de 100 millions de dollars (31 décembre 2016 – 100 millions de dollars) se composent de montants qui nous ont été avancés par la fiducie de titrisation sans lien de dépendance à la suite de la cession de créances clients.

Les montants prélevés sur nos facilités bancaires bilatérales constituaient le reste des emprunts à court terme (le cas échéant).

23 créiteurs et charges à payer

(en millions)	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016
Charges à payer	1 131 \$	1 013 \$
Paie et autres charges salariales connexes	367	460
Passif lié aux unités d'actions restreintes	78	55
	1 576	1 528
Dettes fournisseurs	657	578
Intérêts à payer	135	144
Autres	79	80
	2 447 \$	2 330 \$

24 facturation par anticipation et dépôts de clients

(en millions)	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016
Facturation par anticipation	739 \$	697 \$
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	15	17
Dépôts des clients	11	15
Comptes de report réglementaires	4	8
	769 \$	737 \$

25 provisions

(en millions)	Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	Provisions liées au personnel	Options de vente position vendeur	Autres	Total
Au 1 ^{er} juillet 2017	342 \$	36 \$	— \$	97 \$	475 \$
Ajouts	—	5	71	6	82
Reprise	—	(2)	—	(1)	(3)
Utilisation	—	(10)	—	(7)	(17)
Effet des intérêts	2	—	—	—	2
Au 30 septembre 2017	344 \$	29 \$	71 \$	95 \$	539 \$
Au 1 ^{er} janvier 2017	339 \$	77 \$	— \$	103 \$	519 \$
Ajouts	—	27	71	22	120
Reprise	—	(5)	—	(1)	(6)
Utilisation	(3)	(70)	—	(29)	(102)
Effet des intérêts	8	—	—	—	8
Au 30 septembre 2017	344 \$	29 \$	71 \$	95 \$	539 \$
Courantes	8 \$	28 \$	— \$	30 \$	66 \$
Non courantes	336	1	71	65	473
Au 30 septembre 2017	344 \$	29 \$	71 \$	95 \$	539 \$

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Nous établissons des provisions pour les passifs liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Nous prévoyons que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers auront lieu aux alentours des dates où ces actifs sont mis hors service.

Provisions liées au personnel

Les provisions liées au personnel ont principalement trait aux activités de restructuration (comme il est expliqué à la note 15 b). Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers est essentiellement de nature à court terme.

Options de vente position vendeur

Parallèlement à une acquisition d'entreprise, nous avons établi des provisions pour des options de vente position vendeur relativement à des participations ne donnant pas le contrôle. Aucune sortie de trésorerie au titre des options de vente position vendeur ne devrait avoir lieu avant 2021, moment où elles peuvent commencer à être exercées.

Autres

Les provisions pour autres éléments comprennent les provisions au titre des réclamations juridiques, des activités de restructuration liées à des personnes qui ne sont pas des employés (comme il est expliqué plus en détail à la *note 15*), des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires liés à des acquisitions d'entreprises. À l'exception de ce qui est décrit dans le texte qui suit, nous prévoyons que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers surviendront sur une période indéterminée s'échelonnant sur plusieurs années.

Comme il est expliqué plus en détail à la *note 29*, nous faisons l'objet d'un certain nombre de réclamations juridiques et nous sommes au courant de certaines autres réclamations juridiques éventuelles à notre égard. En ce qui concerne les réclamations juridiques, nous établissons des provisions, lorsque celles-ci sont justifiées, après avoir tenu compte des évaluations juridiques, de l'information dont nous disposons actuellement et de la possibilité de bénéficier de recours. Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie liées aux réclamations juridiques ne peut être raisonnablement déterminé.

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour une contrepartie éventuelle, des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis. Des sorties de trésorerie à l'égard des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis doivent se produire jusqu'au milieu de 2018.

26 dette à long terme**a) Éléments de la dette à long terme**

(en millions)	Note	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016
Billets de TELUS Corporation	b)	11 553 \$	11 367 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	c)	1 092	613
Déventures de TELUS Communications Inc.		620	619
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	e)	353	332
Dette à long terme		13 618 \$	12 931 \$
Tranche à court terme		1 357 \$	1 327 \$
Tranche à long terme		12 261	11 604
Dette à long terme		13 618 \$	12 931 \$

b) Billets de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées qui ont égalité de rang de paiement avec toutes nos obligations non garanties et non subordonnées existantes ou futures et ont priorité de paiement sur toute notre dette subordonnée existante ou future, mais sont réellement subordonnées à toute obligation existante ou future de nos filiales, ou garanties par ces dernières. Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent notre capacité et celle de certaines de nos filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des transactions de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Série ¹	Émis	Échéance	Prix d'émission	Taux d'intérêt effectif ²	Montant nominal en capital		Écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation	
					Émis initialement	En circulation à la date des états financiers	Points de base	Date d'expiration
Billets à 4,95 % de série CD	Mars 2007	Mars 2017	999,53 \$	4,96 %	700 M\$	Néant	24 ³	s.o.
Billets à 5,05 % de série CG ⁴	Décembre 2009	Décembre 2019	994,19 \$	5,13 %	1,0 G\$	1,0 G\$	45,5 ³	s.o.
Billets à 5,05 % de série CH ⁴	Juillet 2010	Juillet 2020	997,44 \$	5,08 %	1,0 G\$	1,0 G\$	47 ³	s.o.
Billets à 3,35 % de série CJ ⁴	Décembre 2012	Mars 2023	998,83 \$	3,36 %	500 M\$	500 M\$	40 ⁵	15 déc. 2022
Billets à 3,35 % de série CK ⁴	Avril 2013	Avril 2024	994,35 \$	3,41 %	1,1 G\$	1,1 G\$	36 ⁵	2 janv. 2024
Billets à 4,40 % de série CL ⁴	Avril 2013	Avril 2043	997,68 \$	4,41 %	600 M\$	600 M\$	47 ⁵	1 ^{er} oct. 2042
Billets à 3,60 % de série CM ⁴	Novembre 2013	Janvier 2021	997,15 \$	3,65 %	400 M\$	400 M\$	35 ³	s.o.
Billets à 5,15 % de série CN ⁴	Novembre 2013	Novembre 2043	995,00 \$	5,18 %	400 M\$	400 M\$	50 ⁵	26 mai 2043
Billets à 3,20 % de série CO ⁴	Avril 2014	Avril 2021	997,39 \$	3,24 %	500 M\$	500 M\$	30 ⁵	5 mars 2021
Billets à 4,85 % de série CP ⁴	Multiple ⁶	Avril 2044	987,91 \$ ⁶	4,93 % ⁶	500 M\$ ⁶	900 M\$ ⁶	46 ⁵	5 oct. 2043
Billets à 3,75 % de série CQ ⁴	Septembre 2014	Janvier 2025	997,75 \$	3,78 %	800 M\$	800 M\$	38,5 ⁵	17 oct. 2024
Billets à 4,75 % de série CR ⁴	Septembre 2014	Janvier 2045	992,91 \$	4,80 %	400 M\$	400 M\$	51,5 ⁵	17 juill. 2044
Billets à 1,50 % de série CS ⁴	Mars 2015	Mars 2018	999,62 \$	1,51 %	250 M\$	250 M\$	s.o. ⁷	s.o.
Billets à 2,35 % de série CT ⁴	Mars 2015	Mars 2022	997,31 \$	2,39 %	1,0 G\$	1,0 G\$	35,5 ⁵	28 févr. 2022
Billets à 4,40 % de série CU ⁴	Mars 2015	Janvier 2046	999,72 \$	4,40 %	500 M\$	500 M\$	60,5 ⁵	29 juill. 2045
Billets à 3,75 % de série CV ⁴	Décembre 2015	Mars 2026	992,14 \$	3,84 %	600 M\$	600 M\$	53,5 ⁵	10 déc. 2025
Billets à 2,80 % libellés en dollars américains ^{4, 8}	Septembre 2016	Février 2027	991,89 \$ US	2,89 %	600 M\$ US	600 M\$ US	20 ⁹	16 nov. 2026
Billets à 3,70 % libellés en dollars américains ^{4, 10}	Mars 2017	Septembre 2027	998,95 \$ US	3,71 %	500 M\$ US	500 M\$ US	20 ⁹	15 juin 2027
Billets à 4,70 % de série CW ⁴	Mars 2017	Mars 2048	990,65 \$	4,76 %	325 M\$	325 M\$	58,5 ⁵	6 sept. 2047

- Les intérêts sont payables semestriellement.
- Le taux d'intérêt effectif correspond au taux que les billets rapporteraient à un premier détenteur de titres d'emprunt si ces derniers étaient détenus jusqu'à leur échéance.
- Les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du montant en capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.
- Nous devons faire une offre de rachat de ces billets à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire.
- À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau, les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à l'échéance sauf dans le cas des séries CT, CU et CW pour lesquelles elle est calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation. À partir des dates d'expiration respectives mentionnées dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement par anticipation égal à 100 % du montant en capital respectif.
- Des billets à 4,85 % de série CP d'un montant de 500 millions de dollars ont été émis en avril 2014 à un prix d'émission de 998,74 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,86 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en décembre 2015 et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 974,38 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 5,02 %.
- Les billets ne sont pas rachetables à notre gré, sauf en cas de certaines modifications apportées aux lois fiscales.
- Nous avons eu recours à un dérivé de change (un swap de devises) qui a effectivement servi à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens relativement auxquelles le taux d'intérêt fixe est de 2,95 % et le montant émis et en circulation est de 792 millions de dollars (reflétant un taux de change fixe de 1,3205 \$).
- À tout moment avant la date d'échéance mentionnée dans le tableau, les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux ajusté des bons du Trésor américain, majoré de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation. À partir de la date d'expiration mentionnée dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement par anticipation égal à 100 % du montant en capital respectif.
- Nous avons eu recours à un dérivé de change (un swap de devises) qui a effectivement servi à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens relativement auxquelles le taux d'intérêt fixe est de 3,41 % et le montant émis et en circulation est de 667 millions de dollars (reflétant un taux de change fixe de 1,3348 \$).

c) Papier commercial de TELUS Corporation

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit consorsial de 2,25 milliards de dollars (se reporter à la note 26 d) qui sera utilisé aux fins générales de la société, notamment à titre de dépenses d'investissement et de placements. Ce programme nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial, sous réserve du respect de conditions en matière de notation, d'un montant maximal global de 1,4 milliard de dollars (31 décembre 2016 – 1,4 milliard de dollars). Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. La dette sous forme de papier commercial est exigible dans un délai de un an et est classée à titre de tranche à court terme de la dette à long terme étant donné que les montants sont entièrement soutenus et que nous prévoyons qu'ils continueront d'être soutenus par la facilité de crédit renouvelable qui ne comporte aucune exigence de remboursement au cours de la prochaine année. Au 30 septembre 2017, l'encours du papier commercial s'établissait à 1 092 millions de dollars, lequel était libellé en dollars américains (875 millions de dollars US), avec un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 1,63 %, arrivant à échéance en janvier 2018.

d) Facilité de crédit de TELUS Corporation

Au 30 septembre 2017, TELUS Corporation avait une facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 2,25 milliards de dollars, venant à échéance le 31 mai 2021, avec un consortium d'institutions financières, qui servira aux fins générales de la société, notamment pour soutenir le papier commercial.

La facilité de crédit de TELUS Corporation porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires ou au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation ne doit pas être supérieur à 4,00:1,00 et notre ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur les charges d'intérêts ne doit pas être inférieur à 2,00:1,00, selon le sens donné à chacun de ces ratios en vertu de la facilité de crédit.

L'accès continu à la facilité de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une notation du crédit en particulier.

(en millions)	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016
Montant net disponible	1 158 \$	1 637 \$
Soutien du papier commercial	1 092	613
Montant brut disponible	2 250 \$	2 250 \$

Au 30 septembre 2017, nous disposons de lettres de crédit en cours de 219 millions de dollars (31 décembre 2016 – 210 millions de dollars), lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire consentie.

e) Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.

Au 30 septembre 2017, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit bancaire garantie par ses actifs et venant à échéance le 31 mai 2021, avec un consortium d'institutions financières. La facilité de crédit comprend une composante renouvelable de 115 millions de dollars US et une composante prêt à terme de 215 millions de dollars US amortissable. La facilité de crédit est sans recours pour TELUS Corporation. Au 30 septembre 2017, le solde de la facilité s'élevait à 358 millions de dollars (353 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission non amortis); la facilité est intégralement libellée en dollars américains (287 millions de dollars US), et le taux d'intérêt moyen pondéré est de 2,71 %.

(en millions)	Au 30 septembre 2017			Au 31 décembre 2016		
	Composante renouvelable	Composante emprunt à terme	Total	Composante renouvelable	Composante emprunt à terme	Total
Montant disponible	30 \$ US	s.o. \$ US	30 \$ US	72 \$ US	s.o. \$ US	72 \$ US
Encours	85	202	287	43	210	253
	115 \$ US	202 \$ US	317 \$ US	115 \$ US	210 \$ US	325 \$ US

La facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires et au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit

comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation de TELUS International (Cda) Inc. ne doit pas être supérieur à 3,75:1,00 jusqu'au 30 juin 2017, et à 3,25:1,00 par la suite, et le ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur le service de la dette (remboursement d'intérêts et de capital prévu) ne doit pas être inférieur à 1,50:1,00, selon le sens donné à chacun de ces ratios dans la facilité de crédit.

L'emprunt à terme est assujéti à un échéancier d'amortissement qui exige que 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance.

f) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme calculés en fonction des sommes impayées au 30 septembre 2017 pour chacun des cinq prochains exercices sont présentées dans le tableau suivant.

Dette à long terme libellée en Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)	Dollars canadiens		Dollars américains		Total	Total
	Dette	Dette	Passif dérivé			
			(Reçu) ¹	Payé		
2017 (reste de l'exercice)	— \$	971 \$	(972) \$	977 \$	976 \$	976 \$
2018	250	138	(125)	124	137	387
2019	1 000	13	—	—	13	1 013
2020	1 000	13	—	—	13	1 013
2021	1 075	315	—	—	315	1 390
Par la suite	7 574	1 373	(1 248)	1 335	1 460	9 034
Sorties de trésorerie futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme	10 899	2 823	(2 345)	2 436	2 914	13 813
Sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires ²	5 627	467	(555)	574	486	6 113
Échéances contractuelles non actualisées (note 4 b)	16 526 \$	3 290 \$	(2 900) \$	3 010 \$	3 400 \$	19 926 \$

1 Le cas échéant, les flux de trésorerie liés au capital tiennent compte des taux de change au 30 septembre 2017.

2 Les sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit, le cas échéant, ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 30 septembre 2017.

27 autres passifs à long terme

(en millions)	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	477 \$	480 \$
Passifs liés aux unités d'actions restreintes et aux droits différés à la valeur d'action	111	62
Passifs dérivés	71	21
Autres	149	149
	808	712
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	19	24
	827 \$	736 \$

28 capital social attribuable aux actions ordinaires

a) Généralités

Le tableau suivant présente notre capital social autorisé.

	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016
Actions privilégiées de premier rang	1 milliard	1 milliard
Actions privilégiées de second rang	1 milliard	1 milliard
Actions ordinaires	2 milliards	2 milliards

Seuls les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter lors de nos assemblées générales, chaque détenteur d'actions ordinaires pouvant exercer une voix par action ordinaire détenue à ces assemblées dans la mesure où pas moins de 66⅔ % des actions ordinaires émises et en circulation sont détenues par des Canadiens. En ce qui

concerne le paiement de dividendes et la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de notre part ou de toute autre distribution de nos actifs entre nos actionnaires aux fins de la liquidation de nos affaires, l'ordre de priorité est le suivant : actions privilégiées de premier rang, actions privilégiées de second rang et, enfin, actions ordinaires.

Au 30 septembre 2017, environ 48 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, sur le capital autorisé, dans le cadre des régimes d'options sur actions (se reporter à la *note 13 d*).

b) Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Comme il est précisé à la *note 3*, nous pouvons racheter une partie de nos actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital. Notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant à racheter et à annuler, entre le 13 novembre 2017 et le 12 novembre 2018, un nombre maximal de 8 millions d'actions ordinaires (pour un montant maximal de 250 millions de dollars) a été approuvée. L'excédent du prix d'achat sur la valeur moyenne attribuée aux actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation est imputé aux bénéfices non distribués. Nous cessons de considérer les actions ordinaires comme en circulation à la date d'achat des actions ordinaires, même si l'annulation réelle des actions ordinaires par l'agent de transfert et l'agent chargé de la tenue des registres ne se produit qu'en temps opportun à une date ultérieure rapprochée.

En outre, nous pourrions également mettre en place un programme de rachat d'actions automatique avec un courtier, qui nous permettra de racheter nos actions ordinaires en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités à des moments auxquels nous ne serions pas autorisés à négocier nos actions pendant les périodes internes d'interdiction de transiger, y compris les périodes trimestrielles prévues à cet effet. De tels rachats seront déterminés par le courtier à sa seule discrétion, selon les paramètres que nous avons établis. Nous comptabilisons un passif et une charge au titre du capital social et des bénéfices non distribués relativement aux rachats qui pourraient avoir lieu durant ces périodes d'interdiction en fonction des paramètres de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à la date de l'état de la situation financière.

29 passifs éventuels

Réclamations et poursuites

Généralités

Diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et les réclamations en matière de violation des droits de propriété intellectuelle) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ont été déposées contre nous et, dans certains cas, contre plusieurs autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu un avis, ou sommes au courant, de certaines réclamations éventuelles (incluant les réclamations en matière de violation des droits de propriété intellectuelle) contre nous.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments qui suivent.

Recours collectifs autorisés

Les recours collectifs autorisés contre nous comprennent les suivants :

Recours collectifs concernant les frais d'accès au système

En 2004, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre un certain nombre de fournisseurs de services mobiles, anciens et existants, y compris nous-mêmes, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, des déclarations inexactes, un enrichissement injustifié ainsi qu'une violation des règles de concurrence, des pratiques commerciales et des lois visant la protection des consommateurs au Canada, en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. En septembre 2007, la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a autorisé un recours collectif national à adhésion optionnelle, qui portait uniquement sur l'allégation

d'enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision d'autoriser le recours collectif ont été épuisés. En février 2008, la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a délivré une ordonnance qui modifie l'ordonnance de certification afin d'exclure du groupe de demandeurs tout client qui est lié à nous par une clause d'arbitrage. Tous les appels relatifs à cette décision ont été épuisés. En plus du recours collectif intenté en 2004 en Saskatchewan, 14 recours collectifs additionnels ont été intentés contre nous et d'autres fournisseurs de services mobiles, entre 2004 et aujourd'hui, en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système dans 9 provinces. Aucun de ces 14 recours collectifs additionnels n'a été autorisé et ils ont tous été rejetés, abandonnés ou suspendus.

Recours collectif concernant la facturation à la minute

En 2008, un recours collectif a été intenté contre nous en Ontario, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario, une infraction à la *Loi sur la concurrence* et un enrichissement injustifié, relativement à notre pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones mobiles à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. L'autorisation d'un recours collectif national a été demandée. En novembre 2014, seul un recours collectif intenté en Ontario a été autorisé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario; ce recours allègue qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur*, et un enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision d'autoriser le recours collectif ont été épuisés. Parallèlement, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a refusé de suspendre les réclamations de nos clients d'affaires, malgré la clause d'arbitrage figurant dans nos ententes de prestation de services aux clients conclues avec ces clients. Cette décision a fait l'objet d'un appel et, le 31 mai 2017, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté notre appel. Nous avons cherché à appeler de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada.

Recours collectifs concernant des modifications unilatérales des tarifs

En 2012, un recours collectif a été intenté contre nous au Québec, alléguant que nous avons modifié unilatéralement et incorrectement les contrats de clients afin de hausser divers tarifs liés aux services mobiles optionnels, ce qui est contraire à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et au Code civil du Québec. Le 13 juin 2013, la Cour supérieure du Québec a autorisé ce recours collectif. Ce recours collectif fait suite à un recours collectif pour préjudice immatériel intenté en 2008 au Québec, alléguant que nous avons modifié unilatéralement et incorrectement les contrats de clients afin de facturer des frais pour les messages textes entrants. Le 8 avril 2014, un jugement se prononçant en partie contre nous a été rendu relativement au recours collectif intenté en 2008. Nous avons interjeté appel de ce jugement, mais nous avons maintenant réglé le recours collectif intenté en 2008 et celui intenté en 2012. Ce règlement a reçu l'approbation de la Cour en juin 2016, est en cours d'exécution et a été comptabilisé en totalité dans nos états financiers.

Recours collectifs concernant la durée d'établissement de la communication

En 2005, un recours collectif a été intenté contre nous en Colombie-Britannique, alléguant que nous avons observé des pratiques commerciales trompeuses en facturant les appels entrants à partir du moment où l'appelant se connecte au réseau plutôt qu'à partir du moment où l'appel entrant est acheminé au destinataire. En 2011, la Cour suprême du Canada a confirmé la suspension de la totalité des causes d'action présentées par le demandeur dans le cadre de ce recours collectif, à l'exception d'une cause d'action en raison de la clause d'arbitrage qui a été incluse dans nos ententes de prestation de services aux clients. Cette unique exception concerne la cause d'action fondée sur les pratiques trompeuses ou déraisonnables en vertu de la Business Practices and Consumer Protection Act de la Colombie-Britannique que la Cour suprême du Canada a refusé de suspendre. En janvier 2016, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a autorisé ce recours collectif concernant cette réclamation en vertu de la Business Practices and Consumer Protection Act. Ce recours est limité aux résidents de la Colombie-Britannique qui ont signé des contrats avec nous pour des services mobiles au cours de la période allant du 21 janvier 1999 jusqu'en avril 2010. Nous avons fait appel de cette décision d'autoriser le recours collectif et une audience relative à cet appel devrait avoir lieu en décembre 2017. Un recours collectif a été intenté contre nous en Alberta au même moment que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique. Le recours collectif intenté en Alberta comporte les mêmes allégations que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique mais, à ce jour, ce recours n'a pas progressé et n'a pas été autorisé.

Recours collectifs non autorisés

Les recours collectifs non autorisés contre nous comprennent les suivants :

Recours collectifs concernant le service 9-1-1

En 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre notre société et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, qui allègue, entre autres, que nous n'avons pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1, que nous avons de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux et que nous avons facturé des frais liés au service 9-1-1 à des clients qui résident dans des zones où le service 9-1-1 n'est pas disponible. Les causes d'action avancées par les demandeurs sont la rupture de contrat, des déclarations inexactes et une publicité mensongère. Les demandeurs demandent l'autorisation d'un recours collectif national. Un recours collectif essentiellement identique a été intenté en Alberta au même moment, mais la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a déclaré que ce recours collectif avait expiré à notre égard en 2009. En 2017, aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance.

Recours collectifs concernant les radiations de champs magnétiques

En 2013, un recours collectif a été intenté en Colombie-Britannique contre nous, contre d'autres entreprises de télécommunications et contre des fabricants de téléphones cellulaires, alléguant que l'utilisation prolongée de téléphones cellulaires a des effets néfastes sur la santé. Ce recours collectif intenté en Colombie-Britannique allègue ce qui suit : responsabilité stricte, négligence, défaut d'avertissement, rupture de garantie, violation des règles de concurrence, des pratiques commerciales et des lois visant la protection des consommateurs, assertion négligente et inexacte, violation du devoir de ne pas commercialiser les produits concernés et renonciation de délit civil. Une demande d'autorisation d'un recours collectif national est en cours, mais à ce jour, le recours n'a pas progressé et aucune mesure n'a été prise en 2016. En 2015, un recours collectif a été intenté au Québec contre nous, d'autres entreprises de télécommunications et d'autres parties défenderesses, alléguant que des radiations de champs électromagnétiques ont des effets néfastes sur la santé, enfreignent la *Loi sur la qualité de l'environnement* (Québec), causent des nuisances et constituent une violation des droits en vertu du Code civil du Québec. Ce recours n'a pas encore fait l'objet d'une audience pour autorisation.

Recours collectifs concernant Public Mobile

En 2014, des recours collectifs ont été intentés contre nous au Québec et en Ontario, au nom des clients de Public Mobile, qui allèguent que les modifications que nous avons apportées à la technologie, aux services et aux forfaits enfreignent nos obligations prévues par la loi et nos obligations jurisprudentielles. En particulier, le recours intenté au Québec allègue que nos actes constituent une violation de la *Loi sur la protection du consommateur* au Québec, du Code civil du Québec et de la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario. Ce recours n'a pas encore fait l'objet d'une audience pour autorisation. Le recours collectif intenté en Ontario allègue qu'il y a eu négligence, une rupture de la garantie expresse et implicite, une infraction à la *Loi sur la concurrence*, un enrichissement injustifié et une renonciation de délit civil. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis qu'elle a été déposée et signifiée.

Recours collectif concernant les forfaits promotionnels

En 2016, un recours collectif a été intenté au Québec contre nous, d'autres entreprises de télécommunications et d'autres parties défenderesses, alléguant que nous n'avons pas respecté la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec, car nous incitons les consommateurs du Québec à signer des contrats avec nous en leur offrant des produits et des services à des prix réduits, ou gratuitement pour un essai, pendant une période fixée, et nous leur facturons le prix régulier, à la fin de la période fixée, s'ils n'ont pas pris les mesures nécessaires pour renégocier ou résilier leur contrat avec nous. Le demandeur a accepté de renoncer à cette réclamation contre nous et, le 13 juillet 2017, la Cour a autorisé l'abandon du recours collectif intenté contre nous.

Recours collectif concernant le financement d'appareils

En 2016, un recours collectif a été intenté au Québec contre nous et d'autres entreprises de télécommunications, alléguant que nous n'avons pas respecté la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et le Code civil du Québec en faisant des déclarations fausses ou trompeuses relativement au financement d'appareils offert à nos abonnés aux services mobiles et en demandant à nos abonnés aux services mobiles des tarifs pour les forfaits et des frais de résiliation plus élevés que ceux autorisés par la *Loi sur la protection du consommateur*. Ce recours n'a pas encore fait l'objet d'une audience pour autorisation.

Réclamations en matière de violation de propriété intellectuelle

Les réclamations et les réclamations éventuelles que nous avons reçues comprennent :

Réclamation en matière de violation de brevet pour le réseau 4G LTE

Une réclamation en matière de violation de brevet a été déposée en Ontario en 2016, alléguant que les communications entre les appareils, incluant les téléphones cellulaires, et les stations de base sur notre réseau 4G LTE violeraient trois brevets détenus par des tiers. Aucune date n'a été fixée pour le jugement de cette instance.

Résumé

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard des recours mentionnés ci-dessus. Si le dénouement de ces recours se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation, y compris nos flux de trésorerie. Les évaluations et les hypothèses de la direction supposent que des estimations fiables des risques courus ne peuvent être faites compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait à la nature des dommages-intérêts qui peuvent être réclamés par les demandeurs, aux causes d'action qui sont, ou qui pourraient en fin de compte être, intentées et, dans le cas des recours collectifs non autorisés, aux causes d'action qui pourraient en fin de compte être autorisées.

30 transactions entre parties liées**a) Transactions avec les principaux dirigeants**

Nos principaux dirigeants ont le pouvoir et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler nos activités. Il s'agit des membres de notre conseil d'administration et de notre équipe de la haute direction.

La charge de rémunération totale pour les principaux dirigeants et la composition de celle-ci se résument comme suit :

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2017	2016	2017	2016
Avantages à court terme	3 \$	3 \$	9 \$	9 \$
Prestations de retraite ¹ et autres avantages postérieurs à l'emploi	2	1	3	3
Rémunération fondée sur des actions ²	6	11	18	28
	11 \$	15 \$	30 \$	40 \$

- 1 Les membres de notre équipe de la haute direction sont des membres de notre régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation et de nos régimes de retraite complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations définies ou des membres de l'un de nos régimes de retraite à cotisations définies.
- 2 Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, la charge de rémunération fondée sur des actions est présentée déduction faite d'un montant de néant (2016 – 1 \$) et de 1 \$ (2016 – 2 \$), respectivement, relatif à l'incidence des dérivés utilisés pour gérer la charge de rémunération fondée sur des actions (*note 13 b*).

Comme il est indiqué à la *note 13*, nous avons consenti des attributions initiales de rémunération fondée sur des actions en 2017 et en 2016, y compris à l'égard de nos principaux dirigeants, comme le présente le tableau ci-après. Étant donné que la plupart de ces attributions sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc ou graduelle et ont des durées de service requises s'échelonnant sur plusieurs années, la charge sera comptabilisée proportionnellement sur un certain nombre d'exercices et, par conséquent, seulement une partie des attributions initiales de 2017 et de 2016 est comprise dans les montants présentés dans le tableau précédent.

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	2017			2016		
	Nombre d'unités d'actions restreintes	Valeur nominale ¹	Juste valeur à la date d'attribution ¹	Nombre d'unités d'actions restreintes	Valeur nominale ¹	Juste valeur à la date d'attribution ¹
(en millions de dollars)						
Premier trimestre	686 595	30 \$	30 \$	575 871	23 \$	15 \$
Deuxième trimestre	—	—	—	9 888	—	—
Troisième trimestre	—	—	—	—	—	—
Attribuées au cours de la période	686 595	30 \$	30 \$	585 759	23 \$	15 \$

- 1 La valeur nominale est calculée en multipliant le cours des actions ordinaires au moment de l'attribution par le nombre d'unités attribuées. La juste valeur à la date d'attribution est différente de la valeur nominale, car la juste valeur de certaines attributions est déterminée au moyen du modèle de simulation Monte Carlo (se reporter à la *note 13 b*).

Au 30 juin 2017, aucune option sur action n'était encore en circulation et détenue par des principaux dirigeants (y compris des retraités). Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2016, les principaux dirigeants (y compris les retraités) ont exercé 142 912 options sur actions qui avaient une valeur intrinsèque de 3 millions de dollars au moment de l'exercice, reflétant un prix moyen pondéré à la date de l'exercice de 43,00 \$. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017, les principaux dirigeants (y compris les retraités) ont exercé 17 716 options sur actions (2016 – 169 522) qui avaient une valeur intrinsèque de moins de 1 million de dollars (2016 – 4 millions de dollars) au moment de l'exercice, reflétant un prix moyen pondéré à la date de l'exercice de 44,84 \$ (2016 – 42,47 \$).

Les montants de passif comptabilisés au titre des attributions de rémunération fondée sur des actions aux principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions)	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016
Unités d'actions restreintes	48 \$	25 \$
Droits différés à la valeur d'actions ¹	25	32
	73 \$	57 \$

1 Notre régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention de nos administrateurs prévoit qu'en plus de recevoir son attribution d'actions annuelle pour ce qui est des droits différés à la valeur d'actions, un administrateur peut choisir de recevoir sa provision annuelle d'administrateur et ses jetons de présence aux réunions en droits différés à la valeur d'actions, en actions ordinaires ou en trésorerie. Les droits différés à la valeur d'actions donnent aux administrateurs le droit de recevoir un nombre spécifique d'actions ordinaires ou un paiement en trésorerie fondé sur la valeur de ces actions. Les droits différés à la valeur d'actions sont payés lorsqu'un administrateur cesse d'être administrateur pour une raison quelconque. Ces droits sont versés au moment choisi par l'administrateur conformément au régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs; au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, un montant de néant (2016 – néant) et de 11 \$ (2016 – 4 \$), respectivement, a été payé.

Les contrats de travail conclus avec les membres de l'équipe de la haute direction prévoient généralement des indemnités de départ si un membre de la haute direction est congédié sans motif valable qui sont les suivantes : généralement 18 à 24 mois de salaire de base, les avantages et l'accumulation d'années de service ouvrant droit à pension en remplacement du préavis et 50 % du salaire de base en remplacement d'une prime en trésorerie annuelle. En cas de changement de contrôle, les membres de l'équipe de la haute direction n'auront pas droit à un traitement différent de celui qui est réservé à nos autres employés en ce qui concerne la rémunération fondée sur des actions dont les droits ne sont pas acquis.

b) Transactions impliquant les régimes de retraite à prestations définies

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, nous avons fourni des services de gestion et d'administration à nos régimes de retraite à prestations définies; les montants facturés liés à ces services ont été établis selon la méthode du recouvrement des coûts et se sont chiffrés à 2 millions de dollars (2016 – 2 millions de dollars) et à 5 millions de dollars (2016 – 5 millions de dollars), respectivement.

c) Transactions avec les coentreprises immobilières

Au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2017 et 2016, nous avons conclu des transactions avec les coentreprises immobilières, lesquelles sont des parties liées, comme il est décrit à la *note 21*.

31 informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie

a) Tableaux des flux de trésorerie – activités d'exploitation et activités d'investissement

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2017	2016	2017	2016
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation					
Débiteurs		(100) \$	(105) \$	15 \$	6 \$
Stocks		(35)	89	(38)	98
Charges payées d'avance		57	52	(126)	(94)
Créditeurs et charges à payer		176	96	65	(65)
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir et à payer, montant net		46	(59)	(39)	(204)
Facturation par anticipation et dépôts de clients		(17)	(2)	25	(14)
Provisions		(3)	—	(64)	(25)
		124 \$	71 \$	(162) \$	(298) \$
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations					
Entrées d'immobilisations					
Dépenses d'investissement, montant brut					
Immobilisations corporelles	17	(677) \$	(642) \$	(1 904) \$	(1 741) \$
Immobilisations incorporelles	18	(145)	(149)	(454)	(449)
		(822)	(791)	(2 358)	(2 190)
Entrées découlant de transactions non monétaires					
		1	4	3	16
Dépenses d'investissement					
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'investissement connexes		(821)	(787)	(2 355)	(2 174)
		27	76	11	203
		(794) \$	(711) \$	(2 344) \$	(1 971) \$

b) Variations des passifs découlant des activités de financement

(en millions)	Début de la période	Tableau des flux de trésorerie		Variations sans effet sur la trésorerie		Fin de la période
		Émis ou reçus	Rachats, remboursements ou paiements	Fluctuation des devises (note 4 e)	Autres	
TRIMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016						
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	274 \$	— \$	(274) \$	— \$	272 \$	272 \$
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	— \$	— \$	(19) \$	— \$	19 \$	— \$
Emprunts à court terme	103 \$	— \$	(3) \$	— \$	— \$	100 \$
Dette à long terme						
Billets de TELUS Corporation	10 569 \$	785 \$	— \$	(4) \$	(4) \$	11 346 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	975	551	(1 404)	15	—	137
Déventures de TELUS Communications Inc.	619	—	—	—	—	619
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	359	—	(13)	5	1	352
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – Passif (actif)	1	1 404	(1 390)	(11)	20	24
	12 523	2 740	(2 807)	5	17	12 478
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(1 404)	1 404	—	—	—
	12 523 \$	1 336 \$	(1 403) \$	5 \$	17 \$	12 478 \$
Émission d'actions par une filiale aux détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle						
Produit brut de l'émission d'actions	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Coûts de transaction	5	—	(1)	—	—	4
Impôt sur le résultat directement imputé au surplus d'apport	43	—	—	—	4	47
	48	—	(1)	—	4	51
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des coûts de transaction et de l'impôt sur le résultat	—	(1)	1	—	—	—
	48 \$	(1) \$	— \$	— \$	4 \$	51 \$
TRIMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017						
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	293 \$	— \$	(269) \$	— \$	268 \$	292 \$
Emprunts à court terme	100 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	100 \$
Dette à long terme						
Billets de TELUS Corporation	11 605 \$	— \$	— \$	(53) \$	1 \$	11 553 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	1 032	1 185	(1 084)	(41)	—	1 092
Déventures de TELUS Communications Inc.	619	—	—	—	1	620
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	288	82	(7)	(11)	1	353
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – Passif	64	1 084	(1 142)	94	(24)	76
	13 608	2 351	(2 233)	(11)	(21)	13 694
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(1 084)	1 084	—	—	—
	13 608 \$	1 267 \$	(1 149) \$	(11) \$	(21) \$	13 694 \$
Émission d'actions par une filiale aux détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle						
Impôt sur le résultat directement imputé au surplus d'apport	47 \$	— \$	— \$	— \$	(3) \$	44 \$

(en millions)	Début de la période	Tableau des flux de trésorerie		Variations sans effet sur la trésorerie		Fin de la période
		Émis ou reçus	Rachats, remboursements ou paiements	Fluctuation des devises (note 4 e)	Autres	
PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2016						
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	263 \$	— \$	(798) \$	— \$	807 \$	272 \$
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	10 \$	— \$	(140) \$	— \$	130 \$	— \$
Emprunts à court terme	100 \$	3 \$	(3) \$	— \$	— \$	100 \$
Dette à long terme						
Billets de TELUS Corporation	11 164 \$	785 \$	(600) \$	(4) \$	1 \$	11 346 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	256	3 465	(3 550)	(34)	—	137
Débitures de TELUS Communications Inc.	618	—	—	—	1	619
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	—	373	(13)	—	(8)	352
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – Passif (actif)	(14)	3 550	(3 573)	38	23	24
	12 024	8 173	(7 736)	—	17	12 478
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(3 550)	3 550	—	—	—
	12 024 \$	4 623 \$	(4 186) \$	— \$	17 \$	12 478 \$
Émission d'actions par une filiale aux détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle						
Produit brut de l'émission d'actions	— \$	299 \$	— \$	— \$	(299) \$	— \$
Coûts de transaction	—	—	(8)	—	12	4
Impôt sur le résultat directement imputé au surplus d'apport	—	—	—	—	47	47
	—	299	(8)	—	(240)	51
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des coûts de transaction et de l'impôt sur le résultat	—	(8)	8	—	—	—
	— \$	291 \$	— \$	— \$	(240) \$	51 \$
PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2017						
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	284 \$	— \$	(813) \$	— \$	821 \$	292 \$
Emprunts à court terme	100 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	100 \$
Dette à long terme						
Billets de TELUS Corporation	11 367 \$	990 \$	(700) \$	(96) \$	(8) \$	11 553 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	613	4 256	(3 714)	(63)	—	1 092
Débitures de TELUS Communications Inc.	619	—	—	—	1	620
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	332	82	(42)	(22)	3	353
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – Passif	20	3 714	(3 767)	159	(50)	76
	12 951	9 042	(8 223)	(22)	(54)	13 694
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(3 714)	3 714	—	—	—
	12 951 \$	5 328 \$	(4 509) \$	(22) \$	(54) \$	13 694 \$
Émission d'actions par une filiale aux détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle						
Produit brut de l'émission d'actions	— \$	1 \$	— \$	— \$	(1) \$	— \$
Coûts de transaction	4	—	(1)	—	3	6
Impôt sur le résultat directement imputé au surplus d'apport	47	—	—	—	(3)	44
	51 \$	1 \$	(1) \$	— \$	(1) \$	50 \$